

Technical and Bibliographic Notes / Notes techniques et bibliographiques

The Institute has attempted to obtain the best original copy available for filming. Features of this copy which may be bibliographically unique, which may alter any of the images in the reproduction, or which may significantly change the usual method of filming, are checked below.

L'Institut a microfilmé le meilleur exemplaire qu'il lui a été possible de se procurer. Les détails de cet exemplaire qui sont peut-être uniques du point de vue bibliographique, qui peuvent modifier une image reproduite, ou qui peuvent exiger une modification dans la méthode normale de filmage sont indiqués ci-dessous.

- Coloured covers/  
Couverture de couleur
- Covers damaged/  
Couverture endommagée
- Covers restored and/or laminated/  
Couverture restaurée et/ou pelliculée
- Cover title missing/  
Le titre de couverture manque
- Coloured maps/  
Cartes géographiques en couleur
- Coloured ink (i.e. other than blue or black)/  
Encre de couleur (i.e. autre que bleue ou noire)
- Coloured plates and/or illustrations/  
Planches et/ou illustrations en couleur
- Bound with other material/  
Relié avec d'autres documents
- Tight binding may cause shadows or distortion along interior margin/  
La reliure serrée peut causer de l'ombre ou de la distorsion le long de la marge intérieure
- Blank leaves added during restoration may appear within the text. Whenever possible, these have been omitted from filming/  
Il se peut que certaines pages blanches ajoutées lors d'une restauration apparaissent dans le texte, mais, lorsque cela était possible, ces pages n'ont pas été filmées.
- Additional comments:/  
Commentaires supplémentaires:

- Coloured pages/  
Pages de couleur
- Pages damaged/  
Pages endommagées
- Pages restored and/or laminated/  
Pages restaurées et/ou pelliculées
- Pages discoloured, stained or foxed/  
Pages décolorées, tachetées ou piquées
- Pages detached/  
Pages détachées
- Showthrough/  
Transparence
- Quality of print varies/  
Qualité inégale de l'impression
- Continuous pagination/  
Pagination continue
- Includes index(es)/  
Comprend un (des) index
- Title on header taken from: /  
Le titre de l'en-tête provient:
- Title page of issue/  
Page de titre de la livraison
- Caption of issue/  
Titre de départ de la livraison
- Masthead/  
Générique (périodiques) de la livraison

This item is filmed at the reduction ratio checked below/  
Ce document est filmé au taux de réduction indiqué ci-dessous.

10X	12X	14X	16X	18X	20X	22X	24X	26X	28X	30X	32X
						/					

NOUVELLES

SOIRÉES CANADIENNES

RECUEIL DE LITTÉRATURE NATIONALE

NATIONAL LIBRARY

OCT 30 1939

BIBLIOTHEQUE NATIONALE

"Hâtons-nous de raconter les délicieuses  
histoires du peuple avant qu'il les  
ait oubliées"

HARLES NODIER.

PARAIT LE 25 DE CHAQUE MOIS

JUILLET et AOUT

7eme volume, 7me et 8me livraison

MONTREAL

GENERALE, 45 PLACE JACQUES-CARTIER

1888

44675

9714

A721

18

3

NOSE

# NOUVELLES SOIRÉES CANADIENNES

## SOMMAIRE

1o André de Leigne	Benjamin Sulte
2o La chanson des yeux (poésie)	Chs. Fuster
3o L'Irlande (suite et fin)	Chs. Thibault
4o Mgr Joseph Thomas Duhamel	J. Hermas Charland
5o La femme Canadienne	Hermine Lanctôt
6o Une Légende	J. Cornély
7o Voyage d'exploration sur les côtes du Labrador	D. N. Saint-Cyr
8o Les canards de Poncle Louis	Frédéric Brieka

## NOUVELLES SOIRÉES CANADIENNES

Abonnement, payable d'avance - - - -	\$2.00
“ payable dans l'année - - - -	2.50

DIRECTEUR :

M. LOUIS-H. TACHÉ,

Dépt du Secrétaire d'Etat,

OTTAWA.

GÉRANT :

M. EMMANUEL TASSÉ,

La Minerve, M.

ANDRÉ DE LEIGNE

Voici encore un personnage dont je ne me suis jamais occupé ; il vient se placer de lui-même sous ma plume, depuis un mois que j'étudie les choses de son temps. On peut dire que j'ai fait le présent article sans m'en apercevoir et en cherchant ce que je n'ai pas trouvé !

Pierre André sieur de Leigne, appelé aussi le sieur de Saint-André, paraît être né en 1663 et avoir suivi dans la Nouvelle-France M. Jean Bochart de Champigny, intendant (1686-1702) qu'il servit en qualité de secrétaire. Il avait épousé Claudine Fredin. Leur premier enfant, Jeanne-Catherine, née en 1690, à Québec probablement, nous occupera dans quelques instants.

Leur fils Jean, baptisé à Québec le 28 juillet 1698 ; Marie-Madeleine, baptisée à Québec le 24 avril 1699 ; François, baptisé à Québec le 30 octobre 1700 ; et Louis-Charles, baptisé à Québec le 5 décembre 1701 n'ont pas laissé de trace de leurs carrières. (Voir Tanguay : *Dictionnaire* I. 8.)

George Regnard Duplessis, seigneur de Moramont, arriva de France en 1689, comme trésorier de la marine, receveur de l'amirauté et agent général de la compagnie de la Nouvelle-France ; il amenait sa femme Marie Leroy (note de M. Jacques Viger). M. l'abbé Verreau pense qu'il ne fut d'abord que le commis de M. de Lubert, lequel était trésorier-général. En 1700, madame Duplessis passa en France pour en ramener sa fille, Marie-Andrée, alors âgé de treize ans. M. Jean Fredin accompagnait madame Duplessis dans ce voyage ; il était frère de madame de Leigne, et secrétaire de M. de Champigny ; par la suite, il se maria en France, au Havre-de-Grâce.



Madame Duplessis revint à Québec en 1701 ou 1702, avec sa fille, laquelle rencontra dans cette ville la famille de Leigne. Cette jeune personne écrit que madame de Leigne "repassa en France l'année suivante avec M. de Champigny, intendant, dont M. André, son mari, était secrétaire." Ceci dut avoir lieu l'automne de 1702.

Une autre enfant de M. de Leigne naquit en France, vers 1712 : elle se nommait Louise-Catherine ; nous en reparlerons.

Melle Duplessis, devenue la Mère de Sainte-Hélène, à l'Hôtel-Dieu de Québec, écrivait l'automne de 1720, que M. de Leigne, après son retour en France, avait acheté une charge de commissaire de la marine "qu'il a exercé longtemps, mais lassé de voir les misères de France et le trouble où l'on y vit, il regretta la tranquillité du Canada, ce qui l'obligea de penser à y revenir, pour y faire son salut paisiblement. Il demanda donc à la cour, et obtint la charge de lieutenant-général de la prévôté de Québec, dont il vint, l'an passé, prendre possession avec toute sa famille, qui consiste en quatre enfants, deux filles et deux garçons."

Dans un ouvrage de M. l'abbé Daniel, intitulé *Aperçu sur quelques contemporains*, je lis, page 48, que par suite de décès et de mutations, certaines places d'officiers d'un grade élevé se trouvaient vacantes dans le service du Canada, en 1716 ; parmi les noms soumis au ministère pour remplir ces charges, on lit : "De Leigne. Il est dans les gardes depuis dix ans." Voilà tout ce que je sais de cet officier, qui était peut-être un frère d'André de Leigne.

Au recensement de Québec, 1716, je ne vois aucune trace de cette famille. Louis Royer d'Artigny est indiqué comme "faisant les fonctions de lieutenant particulier de la prévôté."

D'après l'*Histoire du Droit Canadien*, de MM. Doutré et

YVES JAYON  
ADARAO

---

Lareau (I. 253) le sieur André fut nommé lieutenant-général de la prévôté de Québec le 13 avril 1717. On a vu par la lettre de la Mère de Sainte-Hélène qu'il ne prit possession de son siège qu'en 1719.

Le 20 octobre 1720, MM. de Vaudreuil et Bégon écrivaient dans ces termes au conseil du roi : " Nous faisons nos très humbles remerciements de la gratification de neuf cents livres qui a été accordée au sieur Saint-André, lieutenant-général de la prévôté de Québec, qui s'acquitte fort bien des fonctions de son emploi."

La prévôté de Québec date de 1664. Supprimée en 1674, elle fut rétablie en 1677. " Sa période la plus florissante fut de 1717 à la cession. Ce tribunal fut alors présidé par deux hommes versés dans les lois, M. Deleigne, qui siégea de 1717 à 1744 ; et M. Dain, qui demeura en fonction de 1744 à la cession du pays." (1)

La Mère de Sainte-Hélène dit que, en 1719, M. de Leigne avait deux filles et deux garçons. Je ne sais rien des garçons, mais les deux filles étaient bien certainement Jeanne-Catherine et Louise-Catherine.

Jeanne-Catherine, " l'aînée des demoiselles André, est fort jolie, disait la mère de Sainte-Hélène, en 1720. Elle parut à la cour, il y a quelques années et plut à madame la dauphine, qui la demanda à ses parents, et comme elle était encore trop jeune pour occuper une place auprès de cette princesse, madame la maréchale d'Estrée la prit chez elle et s'y attacha comme si elle eut été sa propre fille, quoiqu'elle ne l'eut qu'en attendant qu'elle fut en âge d'être à madame la dauphine. Cette jeune demoiselle a pris des airs qui ne plaisent quasi à personne, en sorte que, malgré ses agréments, elle parle et

---

(1) Lareau : *Histoire du Droit Canadien*, t. 1, 265. Voir aussi *Le Règne Militaire* t. 41.

fait des mines qui la rendent presque insupportable. Elle a cependant beaucoup d'esprit ; elle sait quantité de choses ; elle a lu toutes les histoires, et sa conversation est fort amusante. Mais j'aime mieux moins de brillant et un air plus naturel. L'affectation m'a toujours été odieuse. Avec tout cela, j'ai ici un de mes parents, qui est trésorier, qui lui en conte ; je ne sais ce qui en sera."(1)

Le sieur Nicolas Lanoullier, avocat au parlement, trésorier de la marine en Canada, était le parent en question. Le 4 janvier 1721, il épousait la belle Jeanne-Catherine de Leigne, mais elle mourut quatorze mois après. Ce M. Lanoullier, dans le mois de son mariage, avait obtenu le privilège de tenir les postes aux lettres, avec voitures, etc., entre Montréal et Québec ; ce fut le premier service régulier de ce genre en Canada. (2)

Madame de Leigne fut inhumée dans l'église de Québec le 20 juin 1727. Le 2 janvier suivant, M. de Leigne figurait officiellement aux funérailles de Mgr de Saint-Vallier. (3)

Le registre de Saint-Pierre-les-Becquets, déposé au greffe des Trois-Rivières, commence en 1735. Il est paraphé par " André de Leigne, conseiller du roi, etc., à Québec."

Occupons-nous de la seconde fille de ce digne magistrat. C'est mon ami Joseph Marmette qui va nous en parler ; il a découvert, aux archives de la marine, à Paris, des lettres dont il nous donne le résumé, (4) dans les termes suivants :

" Le chroniqueur et le romancier, friands d'anecdotes et d'aventures, trouveront leur compte dans le récit des escapades de Mlle André, fille de Pierre André, sieur de Leigne,

(1) *Revue Canadienne*, 1875, page 55.

(2) *Edits et Ordonnances*, II, 455.

(3) Tanguay : *Dictionnaire* I. 8 ; *Répertoire*, page 6.

(4) *Rapport sur les Archives Canadiennes*, 1886, page XXXV.

lieutenant-général civil et criminel de Québec. La conduite légère de cette jeune fille par trop délurée, avait déterminé son père et MM. de Beauharnois et Hocquart à la faire passer en France. On l'embarque donc sur le vaisseau du roi, mais la nuit suivante, aidée de deux jeunes officiers, sans doute épris de ses charmes, elle s'évade, déguisée en homme, et se rend à terre. Le lendemain, cependant, très embarrassée de son équipée, et de sa personne, elle va se livrer elle-même et prend passage, volontairement cette fois, sur la *Renommée*, pour la France. Mais voici que l'année d'après, elle revient inopinément à Québec. Et MM. de Beauharnois et Hocquart d'écrire au ministre, le 4 octobre 1735 : " La demoiselle André a trouvé " moyen de revenir au Canada et elle demeure actuellement " chez M. Lanouiller, son beau-frère. Elle y est convenable- " ment, madame (1) Lanouiller étant une femme vertueuse et " raisonnable. Son père n'a pas voulu la recevoir ; mais le " temps accommodera toutes choses. Les auteurs de son éva- " sion de l'année dernière, les sieurs de Saint-Vincent, fils, et " Duplessis, ont été mis aux arrêts, le premier au fort Chambly " et le second aux Trois-Rivières. Le sieur de Saint-Vincent, " qui avait un attachement pour Mlle André, laquelle est spi- " rituelle, adroite et jolie, a été averti que s'il lui arrivait de " donner encore matière à la médisance à l'égard de celle-ci, " il serait mis en prison et pour longtemps. Ces deux jeunes " gens sont assez punis. . . . Quelques personnes ont plaint le " sort de la jeune fille. Le sieur de Saint-Vincent, du reste, a " toujours exactement rempli son devoir."

M. Marmette continue : " Nous voyons reparaître pour la dernière fois la sémillante jeune personne dans une lettre conjointe du gouverneur et de l'intendant, en date du 11 octobre de l'année 1736 : " Les sieurs de Saint-Vincent, fils, et " Duplessis, ont été avertis que Sa Majesté se contentait des " arrêts qu'ils avaient subis pour avoir facilité l'évasion de la " demoiselle André. Le père de celle-ci prétend lui avoir par-

(1) Evidemment Lanouiller s'était remarié.

“ donné ; mais on n'a pu le déterminer à la recevoir chez lui.  
 “ Elle est en pension chez un habitant de Beauport : le temps  
 “ raccommodera toutes choses.”

Cette demoiselle de Leigne devait être Louise-Catherine, née vers 1712, et dont je vais raconter le mariage romanesque.

René-Ovide Hertel, né au port de Toulouse, île Royale (cap Breton) le 19 septembre 1720 (Tanguay *Dictionnaire* I. 306). demeurait à Québec en 1741. Le 20 mai de cette année il fit son contrat de mariage avec mademoiselle de Leigne, par devant maître Boisseau, notaire à Québec. Le grand-vicaire du diocèse leur ayant accordé dispense des trois bans et la permission de se marier, ils furent mariés, ce même jour, par le Père Valentin, récollet, missionnaire à Saint-Roch, lequel inscrivit l'acte sur une feuille volante, signée par lui-même, par les deux époux, par le sieur André, et par Hiché et Boisseau.

M. Plante, curé de Québec, déclara, le 22 mai, n'avoir pas reçu cette feuille, n'avoir pas donné permission au mariage, n'avoir pas été informé de sa célébration.

Le 29 mai, Marie-Anne Baudoin, veuve de Jean-Baptiste Hertel de Rouville, écuyer, vivant capitaine du détachement des troupes de la marine à l'île Royale et chevalier de l'ordre militaire de Saint-Louis, mère et tutrice de René-Ovide Hertel de Rouville, mineur, s'oppose au mariage de ce fils avec Louise André, fille majeure du sieur André de Leigne, lieutenant général de la prévôté de Québec. M. de Leigne résiste vigoureusement et demande que la veuve soit condamnée à verser à sa fille six mille livres, et à lui-même six mille livres de dommages, à cause de leurs réputations atteintes—sommes qu'il donnera, dit-il, à l'hôpital général.

Le 12 juin 1741 le Conseil Supérieur déclare que le mariage est nul, purement et simplement. De plus, il attire l'attention

des notaires et des prêtres sur la nécessité de se conformer aux lois concernant ces matières. (*Edits et Ordonnances* II. 204-209).

L'amoureux devait atteindre l'âge de vingt et un ans le 19 septembre 1741. Il attendit jusqu'au 12 octobre suivant et se remaria avec la même femme, de sorte que sa mère n'obtint, en fin de compte, que de faire payer les frais du procès à De Leigne et à "suspendre" le mariage pendant quatre mois. (1)

J'observe dans Tanguay (I. 306) qu'il ne donne pas la date du décès de Jean-Baptiste Hertel de Rouville, père de René-Ovide ici en cause. A la page 207 du tome II des *Edits et Ordonnances* on voit que, le 12 septembre 1722, il y eut à Louisbourg, île Royale, une assemblée des parents et amis des enfants mineurs de ce même Jean-Baptiste Hertel de Rouville pour l'élection d'un tuteur et d'un subrogé-tuteur aux dits enfants. La veuve fut nommée tutrice et le sieurs "Pensens" subrogé-tuteur. Remarquez que ce dernier était le parrain de René-Ovide (Tanguay I. 306 au bas). Sur Despensens voyez Charlevoix II. 332-3 au sujet des services de cet officier à Terre-neuve en 1709.

A la page 8 du tome I du *Dictionnaire* de M. Tanguay, il est fait mention d'une autre fille du juge de Leigne, nommée Françoise, qui serait née en 1720, aurait épousé, le 14 février 1757, Pierre Cario, et serait morte le 8 février 1760, mais ceci doit être une erreur, car aux pages 33 et 547 du tome II, cette même personne est appelée Françoise Amiot et se marie et est inhumée sous ce dernier nom aux mêmes dates que la prétendue Françoise de Leigne.

Le dernier fait que je connaisse du sieur de Leigne comme magistrat, est une ordonnance du 4 mars 1743, par laquelle l'intendant Hocquart le charge de s'enquérir des mœurs, reli-

(1) Pourtant, si je ne me trompe, la majorité n'était reconnue qu'à vingt-quatre ans, à cette époque.

gion, etc, de Jacques Rouillard Saint-Cyr, qui va être nommé juge-prévôt de la seigneurie de Sainte-Anne. (*Edits et Ordonnances* II. 566).

Vient, le 7 mars 1748, au registre de la paroisse de Trois-Rivières, l'acte de sépulture de " Pierre André de Leigne, inhumé dans l'église."

Au registre des forges Saint-Maurice, année 1751, " Louise-Catherine André " figure comme l'épouse de M. de Rouville. Cette dernière fut inhumée aux Trois-Rivières en 1766. Hertel se maria avec une demoiselle Jarret de Verchères.

Si quelqu'un retrouve des traces des fils du sieur de Leigne, nous pourrions suivre cette famille après 1766, car selon mes notes elle s'éteignit dans son dernier membre à la mort de madame de Rouville.

BENJAMIN SULTE.

## LA CHANSON DES YEUX

Ce que j'aime en tes yeux changeants,  
C'est notre amour toujours le même.  
D'autres disent—les pauvres gens !—  
" Sont-ils changeants, les yeux qu'il aime ! "   
Ce que j'aime en tes yeux changeants,  
C'est leur fidélité suprême.

Ce que j'aime en tes yeux câlins,  
Ce que j'adore avec ivresse,  
C'est la douceur dont ils sont pleins  
Comme d'une vague caresse :  
Ce que j'aime en tes yeux câlins,  
C'est notre ineffable tendresse.

Ce que j'aime en tes yeux ouverts,  
En tes grands yeux tout brillants d'aise,  
Ce n'est pas l'éclat des yeux clairs  
Où l'amour brûle comme braise :  
Ce que j'aime en tes yeux ouverts,  
C'est leur sourire qui m'apaise.

Ce que j'aime en tes yeux fermés,  
C'est leur fraîcheur qui désaltère,  
Qu'ils dorment bien, ces yeux aimés,  
Ces yeux, les plus purs de la terre !  
Ce que j'aime en tes yeux fermés,  
C'est leur doux et grave mystère.

Ce que j'aime en tes chers grands yeux,  
C'est qu'ils savent si bien m'entendre !  
D'autres disent,—comme ils sont vieux !—  
Qu'un jour la mort viendra nous prendre . . .  
Ce que j'aime en tes chers grands yeux,  
C'est notre âme immortelle et tendre.

CHARLES FUSTER.

## L'IRLANDE

(*Suite et fin*)

“ *La féroce législation d'Elisabeth,*” comme l'appelle Burke, avait porté ses fruits, ainsi que les lois pénales de Guillaume d'Orange et les massacres de Cromwell. La nation irlandaise était presque anéantie, au commencement du siècle dernier. Une famine horrible vint encore, en 1741, joindre ses horreurs aux autres maux dont souffrait ce malheureux pays. Des sociétés secrètes se formèrent pour résister à l'oppression ; le gouvernement fit périr des centaines d'infortunés que le désespoir avait rangé parmi les “ *White-boys,*” les “ *Oak-boys* ” et les “ Cœurs d'acier.” La question agraire était au fond de toutes les contestations. Jamais les Irlandais n'ont accepté le fait accompli ; au contraire ils ont incessamment revendiqué la possession de leur sol.

Depuis Elisabeth on cherche à unir l'Irlande à l'Angleterre et à lui enlever même son parlement, bien qu'il fût contrôlé par celui de Londres. Sous Georges I on passa un acte abolissant pratiquement le parlement irlandais, bien que ce dernier fût exclusivement protestant. Une espèce de *family compact* gouvernait l'Irlande ; le Canada eut à subir la même plaie, un siècle plus tard. William Molyneux avocassa, le premier, publiquement l'indépendance de l'Irlande. Dean Swift abonda dans la même idée. Il rendit de grands services à son pays ; le premier, il conseilla aux Irlandais de n'acheter et de ne se servir que des objets des manufactures nationales. Wood veut-il inonder le pays de ses sous de cuivre, Swift le tourne tellement en ridicule que sa mesure tombe dans le mépris.

Pour montrer combien grande était la misère du peuple, le sarcastique Swift conseilla aux Irlandais de bien engraisser

leurs enfants pour les faire dévorer par les landlords, vu qu'ils avaient déjà enlevé toute subsistance aux parents.

Vers cette époque, le parti des Patriotes se forma en chambre. Charles Lucas commença, le 10 septembre 1763, la publication du *Freeman's Journal*, dans les intérêts des patriotes et de la liberté.

Henry Flood, membre pour Kilkenny, devint le chef du parti de l'opposition en chambre. Son fameux discours contre le primat Stone porta Flood au premier rang, comme orateur. Dans le but de mieux servir la cause de sa patrie, il crut devoir accepter une position, sous le Gouvernement, ce qui fut la cause de la perte de son influence.

Ce fut le noble, généreux et éloquent Henry Grattan qui le remplaça comme chef de l'opposition. L'Angleterre était alors en guerre avec les États-Unis et l'on avait organisé une force de volontaires de 60,000 hommes sous le prétexte de protéger l'Irlande contre les attaques du pirate Paul Jones.

Flood et Grattan étaient chefs de ces volontaires, qui tous désiraient l'indépendance de leur pays. Grattan la demanda au Parlement anglais, qui dut, à cause des difficultés d'outre-mer, rappeler l'infâme acte de Georges I, en 1782.

Pour la première fois l'Irlande redevenait libre. Grattan, protestant lui-même, donna aux catholiques le droit de vote ; il ne put cependant leur faire accorder l'émancipation, ce qui fut la cause de la formation de la ligue des "*United Irishmen*," dont le but était d'unir tous les citoyens dans une grande ligue patriotique. Deux protestants en étaient le président et le secrétaire. Leurs chefs furent Théobald Wolfe Tone, Arthur O'Connor et le chevaleresque Lord Edward Fitzgerald, l'époux de la belle Pamela, fille naturelle de Madame de Genlis et de Philippe Egalité d'Orléans.

Les idées de la Révolution française commençaient à se faire jour. Tone alla plaider, à Paris, la cause de l'Irlande devant le Directoire qui envoya une flotte formidable sous le commandement du célèbre Hoche, mais elle fut dispersée par la tempête. L'Angleterre envoya alors de fortes armées en Irlande et écrasa le parti des " Irlandais Unis." La loi martiale fut proclamée. Arthur O'Connor fut arrêté et Edward Fitzgerald mourut en prison des blessures qu'il avait reçues en se défendant contre les soldats, qui le traquaient dans sa retraite. Cette révolte de 1798 avait été organisée par des protestants en grande majorité ; les catholiques cependant eurent à souffrir de terribles représailles de la part des Oran-gistes, bien qu'un grand nombre fussent opposés à cette prise d'armes.

Plusieurs prêtres combattirent au premier rang pour l'éman-cipation de l'Irlande ; les *Pères John Murphy* et *Philip Roche* périrent sur le champ de bataille. Moins heureux, le *Père Michael Murphy* fut envoyé à la potence avec Bagenal Harvey et Anthony Perry ; ces deux derniers étaient protestants.

Thomas Addis Emmet, le Père de Robert, fut envoyé en exil ; un grand nombre d'autres montèrent sur l'échafaud. Lord Cornwallis se montra sans pitié. Ni Flood, ni Grattan n'avaient pris part à la révolte des *United Irishmen*, ils y étaient même opposés. A cette époque parut aussi le célèbre avocat *John Curran* qui se rendit immortel par ses éloquents plaidoyers devant les tribunaux, en faveur de Hamilton Bowen, le président de la Ligue et plusieurs autres patriotes.

Mais que valait l'éloquence devant des tribunaux anglais décidés d'avance à condamner quand même ? L'Angleterre, non contente d'avoir broyé dans le sang l'Irlande encore une fois, profita de cette circonstance pour lui enlever son parle-ment. Par la ruse, la fraude, la corruption et l'argent, Corn-wallis parvint, au prix de 320,000 livres sterling, à acheter

une majorité en faveur d'un parlement uni avec l'Angleterre. Cet acte fut passé en 1800. Grattan s'immortalisa par son éloquence contre cette mesure inique.

L'or anglais avait fait son œuvre diabolique ; plus de cent représentants votèrent contre la destruction de leur parlement, en dépit de la corruption. Honneur à ces cent honnêtes politiques !

Le parlement de Grattan, quoique composé exclusivement de protestants, avait rendu de grands services aux catholiques d'Irlande. Un grand nombre s'étaient ralliés à l'Union, trompés par la promesse de Pitt que l'émancipation serait accordée aux catholiques et que la dîme (à payer par les catholiques au clergé protestant) serait abolie. Incapable d'obtenir ces mesures de l'imbécile Georges III, Pitt résigna onze jours après que l'Union eut été mise en force.

De graves mécontentements existaient partout ; des insurrections éclataient. Robert Emmet résolut de s'emparer du Château de Dublin. Fait prisonnier, on lui fit un semblant de procès, qui se termina tard, le soir du 19 septembre 1803 ; le lendemain, de grand matin, il portait sa tête sur l'échafaud. John Curran, qui était opposé aux amours de sa fille avec Emmet, refusa de le défendre. On l'accuse d'avoir été aussi la cause indirecte de la mort d'Emmet.

On dirait que la soif du sang fut alors inextinguible chez l'Anglais ; aussi s'en montra-t-il très avide contre tous ceux qui avaient aidé Emmet. L'*Habeas corpus* fut suspendu et l'*Insurrection Act* fut passé. L'Angleterre punissait toujours sans jamais rien faire pour enlever les causes de ces malaises et de ces insurrections. Pitt reprit le pouvoir en 1804, sur la promesse qu'il fit au roi, de ne plus rien exiger pour les Catholiques d'Irlande.

Quelle triste figure que ce Georges III ! Les vains efforts

du parti catholique et la volonté bien connue du roi de les anéantir complètement donnèrent naissance au parti orangiste, dont le but était de supporter la Couronne aussi longtemps que celle-ci serait en faveur de la suprématie protestante en Irlande.

La corruption, la fraude, la dilapidation, la rapine et l'injustice gouvernaient encore en ce pays à la mort de Pitt. Son successeur, l'éloquent Fox, à la langue de feu, ne put rien faire non plus, quoique ses sympathies fussent assez favorables à la réforme de certains abus. Sa mort enleva tout espoir à l'Irlande. Cependant les insurrections s'y perpétuaient dans le peuple, et les hommes éminents ne cessaient de pétitionner le gouvernement pour le redressement de leurs maux séculaires.

Enfin, après une longue attente, en 1807, un catholique, pour la première fois, se mit à la tête de son parti et ce catholique, cet homme éloquent qui a tant fait pour son pays, c'était le grand Daniel O'Connell. L'agitation en faveur du rappel de l'Union et l'émancipation des catholiques croissaient toujours. Henry Grattan (mort en 1820) et Sir Henry Parnell, grand oncle de Charles Stewart Parnell, le chef actuel du "*Home Rule Party*" en Irlande, étaient les avocats de l'émancipation dans le parlement anglais. Richard Lalor Sheil, l'émule d'O'Connell, presque aussi éloquent que son chef et ce dernier préparèrent plusieurs actes qui furent présentés à la chambre, pourvoyant au paiement du clergé catholique, à l'émancipation et à l'abolition de la taxe des quarante shellings sur les maisons des propriétaires francs-tenanciers. Ces mesures écoutées assez favorablement par la chambre des communes, furent repoussées par celle des lords, grâce à l'opposition du duc d'York.

L'agitateur O'Connell, fin, perspicace, avocat savant, esprit subtil, découvra bientôt que l'Acte défendant aux catholiques

de siéger en parlement ne les empêchait pas de se faire élire. En conséquence, il se présenta en 1828 pour la chambre des communes dans le comté de Clare.

Naturellement, il refusa de prêter le serment exigé, dont le but était d'exclure les catholiques du parlement. Son refus créa une immense agitation qui fit peur à l'Angleterre. Aussi, le *test oath* fut-il aboli, en 1829. Mais comme cet Acte, digne des Néron de Rome, venait d'être anéanti, quand O'Connell se présenta de nouveau en chambre, on voulut lui faire prêter serment d'après l'ancienne formule, vu que cette loi était en force lors de son élection en 1828. O'Connell refusant de nouveau, résigna son mandat pour se représenter dans Clare. Il obtint, cependant, le privilège d'être entendu à la barre de la chambre. Il y plaida, avec une éloquence sans égale, son droit à prêter serment d'office en vertu du nouvel acte. Cent seize députés votèrent dans son sens et cent quatre-vingt-dix contre ; mais déjà l'on vit que l'idée de l'émancipation avait fait un chemin immense. La même chose s'est répétée, ces années dernières, à propos du "*Home Rule*."

En abolissant le *test act* le parlement anglais, dans le but d'empêcher la réélection du grand patriote irlandais que l'on commençait à craindre abolissait le même jour et à la même séance, l'ancienne franchise, et élevait le cens électoral. Vains complots, projets odieux et insensés. O'Connell, en dépit des machinations des lords, fut réélu et prêta serment sous la nouvelle loi, le 4 février 1830.

Le *défranchissement* des locataires créa un vaste mécontentement en Irlande, et O'Connell en profita pour rappeler à son pays que l'émancipation des catholiques devait être l'un des moyens d'obtenir le rappel de l'Union. Il fonda en conséquence la société dite des "*Amis de l'Irlande*." Elle fut abolie par le parlement ; O'Connell en établit une autre : celle de "*l'Association anti-unioniste*." Non seulement elle fut

déclarée illégale, mais son chef fut arrêté pour sédition et convaincu. Son jugement ne fut jamais prononcé et O'Connell, remis en liberté, recommença son agitation avec plus de courage, d'énergie et de force.

En dépit des efforts des patriotes, en 1832, l'Angleterre jeta un autre défi à l'Irlande en défranchissant de nouveau un grand nombre d'électeurs. Les mesures de coercition sévères, telles que l'acte insurrectionnel et autres, ne maintenaient plus le torrent. On entendait le bruit de l'orage grondant ; la foudre menaçait. O'Connell, dont la voix était mélodieuse et suave comme une harpe d'Eolie, quand il s'apitoyait sur les malheurs de sa patrie, devenait terrible quand il tonnait, dans le parlement, contre les oppresseurs de l'Irlande. Ses yeux lançaient des éclairs et sa parole de feu semblait diriger la foudre ; on aurait dit que ses mains étaient pleines de furies prêtes à s'élançer contre les bourreaux de l'Irlande. Ceux-ci tremblèrent pour la première fois depuis des siècles, c'est que dans ses inénarrables infortunes, dans sa longue agonie, dans son atroce martyre, l'Irlande s'était donné un fils, un chef, un héros, un vengeur.

La question des dîmes, payées par les catholiques à l'Eglise anglicane, s'imposait à l'attention d'O'Connell. Malgré ses armées, sa police, ses affidés, ses sbires, que l'Angleterre tenait pour aider au clergé anglican à collecter les dîmes, en 1833, il y avait un million deux cent cinquante mille piastres d'arrérages. Un an après l'avènement de Victoria, en 1838, lord John Russell crut devoir collecter ces dîmes des propriétaires, comme rente foncière, au lieu de les faire payer directement aux locataires, en sorte que ces derniers virent leurs rentes élevées en conséquence ; c'était ouvrir une ancienne plaie avec un fer rouge. De là, nouvelle indignation contre la rente, qui impliquait alors et le loyer du sol et la dîme protestante.

En 1845, le *Maynooth College Grant* créa une nouvelle

excitation. Sir Robert Peel se montra favorable aux catholiques. Gladstone résigna son portefeuille à cette occasion ; son fanatisme presbytérien d'Écossais l'emportait alors. Peel, pour contrebalancer les mauvais effets de sa libéralité au collège de Maynooth, créa les collèges royaux de Belfast, de Cork et de Galway, dont l'enseignement devait être exclusivement séculier. Ces collèges, appelés écoles sans Dieu, ne satisfirent personnes, mais ouvrirent cependant une nouvelle porte aux Irlandais. Ils purent y envoyer leurs enfants et obtenir ensuite le droit à une Université catholique.

Le chef Irlandais crut le moment opportun pour le rappel de l'Union ; le peuple fut de son côté ; la classe dirigeante des commerçants, ruinés par de constantes agitations depuis l'Union en 1800, se montra moins favorable à cette mesure. La *Nation*, organe des patriotes, en 1847, avocassa le rappel, et le grand apôtre de la tempérance, le Père Mathew se rangea, avec tous ses amis, sous la nouvelle bannière.

O'Connell crut sincèrement au succès. Toute l'Irlande était avec lui. Ses voyages à travers le pays étaient des ovations continues. Sa parole, entendue partout, créait un immense enthousiasme. Quand l'esprit populaire fut monté à son plus haut point, O'Connell, qui ne voulait jamais de la rébellion à main armée, vit ses assemblées *proclamées*, en vertu des anciennes lois de coercition ; lui-même fut jeté en prison.

Libre bientôt, mais abandonné par les esprits plus avancés qui voulaient une prise d'armes, O'Connell, brisé moralement et physiquement, partit pour Rome, qu'il n'eut pas la consolation de voir, car il mourut en route, à Gènes, le 15 mai 1847, laissant sa patrie dans une condition désespérée. Aux maux politiques vint aussi se joindre l'horrible famine, qui décima, une fois de plus, l'Irlande et qui jeta partout en Amérique des milliers de ses malheureux enfants. Le typhus se mit de la partie et des centaines de ces pauvres Irlandais périrent à

Montréal, malgré les soins de nos prêtres et de nos religieuses qui se dévouèrent pour eux.

Le manque de récolte des patates en 1845, 1846 et 1847 fut la cause de la mort de 2,000,000 d'Irlandais par la famine ; la nation ne resta plus alors qu'à 6,000,000.

Telle était la triste condition de l'Irlande à la mort du grand agitateur et du *Repeal Movement*.

#### LA JEUNE IRLANDE ET LE FÉNIANISME.

Gavan Duffy, John Blake, Dillon et Thomas Davis, éditeurs et écrivains de la *Nation*, journal très populaire, dont les idées, plus avancées que celles du *Libérateur*, poussaient à la révolte, formèrent le nouveau parti de la "Jeune Irlande." L'écho des idées de la *Nation* retentissaient partout. Seward et Horace Greeley eux-mêmes déclaraient que les Américains s'empareraient du Canada si l'Angleterre tentait d'écraser le parti du "Rappel de l'Union." Ledru-Rollin, au nom du parti républicain de France, affirmait que son pays était prêt à prêter main forte à la nation irlandaise.

A la *Jeune Irlande* se joignit une phalange de jeunes hommes devenus depuis célèbres, tels que William-Smith O'Brien, John Mitchell, le fondateur du *United Irishman*, Thomas-Francis Meagher, la bouche d'or du parti, John Martin, l'éloquent Darcy McGee et autres. John Mitchell, fils d'un ministre protestant et William-Smith O'Brien, membre pour Limerick et descendant de Brian Boru, se mirent à la tête du nouveau mouvement après l'insuccès d'O'Connell, la suppression de l'assemblée de Clontarf et l'emprisonnement du *Libérateur*.

Mitchell prit la direction du journal *The Nation*, après la mort soudaine du grand poète Thomas Davis, et prêcha ouver-

tement la révolution, la république et l'indépendance. Le parti de la guerre était formé. O'Brien y était opposé. Mitchell fonda le *United Irishman* ; Thomas-Francis Meagher fut l'orateur de la section avancée de la jeune Irlande.

Devançant le parti des modérés, Meagher s'écriait dans un de ses discours incomparables, faits contre les opinions de résistance passive d'O'Connell : " Je ne suis pas un de ces timides moralistes qui disent que la liberté ne vaut pas une goutte de sang. . . .

" Ah ! de chaque coin de terre où l'héroïsme a eu un sacrifice ou un triomphe, une voix s'élève pour condamner à l'ignominie la tourbe servile qui prône une pareille maxime."

Dans une autre circonstance, à l'occasion de la révolution française, refusant de maudire l'épée qui frappait sans cesse, il disait : " Maudire l'épée ! jamais, car elle a été bénie par le Dieu des batailles depuis le jour, où dans la vallée de Béthulie une héroïne juive en arma son bras pour trancher la tête à un tyran pris de vin, etc."

Aux juges qui vont le condamner à mort il dit : " Je ne suis point ici pour vous demander en tremblant cette vie que j'ai consacrée à l'indépendance de mon pays. . . . Je l'offre, cette vie d'un jeune cœur, sur l'autel de ma patrie comme preuve de la sincérité avec laquelle je n'ai cessé un instant de parler et de lutter pour elle. . . .

" Non, malgré tout, je ne désespère nullement de mon pauvre vieux pays, de son bonheur, de sa liberté, ni de sa gloire."

Condamné à mort, puis déporté aux Bermudes, Meagher réussit à s'échapper ; il devint général dans les armées fédérales pendant la dernière guerre américaine. Nommé ensuite

gouverneur de Nebraska, ce brave soldat se noya accidentellement dans le Missouri, en route pour son nouveau poste.

Le gouvernement anglais égrasa bientôt ces nouveaux chefs qui furent tous condamnés. L'exil de Mitchell aux Bermudes mit fin à cette nouvelle alliance libératrice et depuis lors, le système des évictions fut mis en force avec la plus cruelle rigueur. Un million d'Irlandais laissèrent le pays de 1847 à 1857. Jamais on ne vit désolation plus triste. En toutes saisons l'on jetait de pauvres affamés en dehors de leurs misérables cabanons. Ces victimes mouraient de froid et de faim et les plus fortunées laissaient, pour toujours, leur île d'autant plus chère à leur cœur qu'ils y avaient plus souffert ; car c'est une loi de notre nature de chérir davantage ce qui nous a coûté plus de maux, plus de sacrifices, plus de douleurs, plus de larmes. C'est en raison de cette loi mystérieuse de l'amour que les mères aiment si tendrement leurs enfants. L'on ne chérit guère ce qui ne coûte rien, la souffrance étant la mesure de l'affection humaine.

Ceci nous fait mieux comprendre l'immense amour de l'Irlandais pour sa patrie et son brûlant patriotisme qui ne s'éteint jamais, sous quelque zone que le malheur ait chassé les enfants d'Erin. Toujours le son de la harpe fait palpiter son cœur ; toujours l'hymne national le fait pleurer.

Malgré ces évictions, à cause des dépenses extravagantes des land-lords, ceux-ci se trouvèrent dans l'embarras et le gouvernement dut leur venir en aide par une législation leur permettant de vendre leurs propriétés, sous autorité de justice.

Les locataires avaient encore plus besoin de secours législatifs que les propriétaires ; alors eut lieu une conférence à laquelle le Dr sir John Gray, le propriétaire protestant du *Freeman's Journal*, M. Greer, avocat presbytérien et Frede-

rick Lucas, éditeur catholique du *Tablet* étaient présents. Le but de cette réunion était d'obtenir une législation plus équitable au sujet de la rente des terres. Cette circonstance donna lieu à la naissance de la *Brigade irlandaise* en parlement et au parti du *Droit des tenanciers*. Malheureusement ce furent les escrocs, John Sadlier et son frère James, William Keogh et Edmond O'Flaherty, qui en prirent la direction. Ces banquiers frauduleux, achetés par le pouvoir, contribuèrent à achever la ruine de l'Irlande.

Le parti des *United Irishmen* engendra celui du "Rappel de l'Union," ce dernier produisit celui de la "Jeune Irlande," lequel à son tour donna naissance à la *Phœnix Conspiracy*, qui dégénéra bientôt en "férianisme."

Les Féniens se recrutèrent parmi d'anciens soldats de la guerre de sécession en Amérique, et des sommes considérables furent mises à leur disposition. Le Canada fut envahi le 31 mai 1866 ; mais les Etats-Unis s'interposèrent et l'armée d'invasion dut rebrousser chemin. Les Féniens voulaient s'emparer de l'Irlande ; mais leurs plans furent dévoilés et le résultat fut encore l'échafaud et l'exil pour un grand nombre d'Irlandais.

Le pays souffrait toujours et ces spasmes violents indiquent assez sa malheureuse condition. L'Eglise d'Etat, dont la collection forcée des dîmes seules avait coûté près d'un million de vies et avait fait répandre assez de sang pour remplir toutes les églises protestantes du pays, fut enfin abolie en 1868 par Gladstone. Cet acte de justice fera l'honneur éternel de ce célèbre homme d'Etat.

La "question agraire" étant la seule qui n'avait pas encore obtenu de règlement, devint le pivot de l'Opposition irlandaise en parlement. Elle donna naissance à un grand nombre de sociétés secrètes. On dit parfois que le fermier irlandais n'est pas industriel ; c'est une calomnie. Quand il a amé-

lioré sa terre, invariablement ses rentes sont augmentées. A quoi lui servent donc ses travaux et ses sueurs, sinon à enrichir et à engraisser ses oppresseurs ? Voilà pourquoi

If the pulse of the patriot, soldier or lover,  
 Have throbb'd at our lay, 'tis thy glory alone ;  
 I was but as the wind, passing heedlessly over,  
 And all the wild sweetness I wak'd was thy own ! ”

les revenus diminuèrent constamment dans ce beau et fertile pays. Et l'Angleterre, aveuglée par je ne sais quel démon de la rapine et de l'injustice s'acharne toujours et recule sans cesse la solution d'une question qui pourrait bien, avant longtemps, contribuer à son déclin.

#### HOME RULE.

Depuis l'Union l'Irlande est gouvernée par la coercition, par la tyrannie, par le fer, le feu, l'exil et l'échafaud. Ces mesures iniques, indignes du monde civilisé, donnèrent lieu, en 1873, au grand mouvement national actuel du Home Rule. Le protestant Isaac Butt en fut le premier chef. Par ce Home Rule, l'on demande simplement ce que l'Angleterre a accordé au Canada et à toutes ses colonies, un gouvernement national indépendant en matières de législation locale. Butt fut remplacé comme chef de parti par un autre chef protestant, l'honorable et énergique Charles Stewart Parnell, qui, espérons-le, conduira son parti à la victoire. Ses lieutenants sont Michael Davit, Justin McCarthy, Dillon, Sexton, Harrington, O'Brien, Arthur O'Conner, John O'Conner Healy, sir Thomas H. D. Esmond, E. D. Gray, T. D. Sullivan, etc. Le gouvernement les emprisonne, les persécute ; n'importe, la souffrance et le sang sont les deux avocats les plus puissants auprès du ciel. La victoire arrive.

Le sang de l'Irlande a été une semence de catholicisme par tout l'univers. Si le sang répandu injustement attise l'enfer,

il embellit également le ciel. Que les bourreaux continuent leur œuvre ; les martyrs recevront bientôt leur récompense, en rendant à la patrie ses antiques libertés et en donnant au ciel des millions de saints. Car c'est en vain que l'Angleterre, par ses tyrannies odieuses et sanglantes, croit effacer à jamais l'Irlande, son histoire, sa foi, ses œuvres. Toujours les enfants de saint Patrice montreront à l'univers leurs glorieuses blessures ; toujours la foi illuminera leur front de ses purs rayons. Moore l'a dit avec vérité :

" The gem may be broke  
 By many a stroke,  
 But nothing can cloud its native ray ;  
 Each fragment will cast  
 A light to the last,  
 And thus, Erin my country, though broken thou art,  
 There's a lustre within thee that ne'er will decay."

S'il nous était permis de donner un conseil aux Irlandais d'Amérique, nous leur dirions : " Frères ! pourquoi ne vous unissez-vous pas avec vos amis, les Canadiens-Français ? Pourquoi supportez-vous toujours les adversaires de ces derniers en toutes circonstances ? Ne sommes-nous pas unis par des liens de fraternité et de foi ? Nos intérêts ne sont-ils pas les mêmes ? Vos luttes n'ont-elles pas été les nôtres ? Nos cœurs ne battent-ils pas à l'unisson des vôtres ? Une bonne fois, épaules contre épaules, cœurs contre cœurs, la main dans la main, marchons unis et forts vers nos grandes destinées ! Portons haut notre étendard, celui de saint Jean-Baptiste et de saint Patrice, et l'avenir est à nous."

Courage, ô noble Irlande ! S'il fallut le sang d'un Dieu pour racheter le péché de la première femme, il a fallu sept siècles de ton sang pour racheter celui de la malheureuse Devorgilla. Les gémissements de tes enfants, jetés par l'oppression systématique qui les écrase sur tous les rivages du monde, reten-

tissent sans cesse chez tous les peuples, et demandent au ciel et à la terre une vengeance qui arrivera tôt ou tard.

Car, ô Irlande catholique ! tu ne t'es courbée ni devant l'apostasie de l'Angleterre, ni devant la persécution d'Elisabeth, ni devant le feu de Cromwell, ni devant le fer de Guillaume d'Orange, ni devant la famine, qui si souvent te décime, ni devant l'avarice des lords qui t'ont dépouillée injustement de ton sol. Et pour te récompenser de ton inaltérable fidélité à Dieu et à saint Patrice, le ciel te conservera toujours et ta religion et ta foi et tes larmes et tes espérances et ton territoire et ton nom alliés à celui de tes oppresseurs. Aussi dit-on encore en parlant des îles Britanniques : le royaume-uni d'Angleterre et d'Irlande. Car le Seigneur a toujours ses vues providentielles sur ton peuple de martyrs.

CHS. THIBAUT.

## MGR. JOSEPH THOMAS DUHAMEL

Deuxième évêque et premier archevêque d'Ottawa

Le successeur de Mgr J. E. B. Guigues est un des plus jeunes prélats qui aient été élevés à l'insigne dignité de l'épiscopat.

Sa grâce, Mgr J. Thomas Duhamel naquit le 6 novembre 1841, à Contrecoeur, comté de Verchères, diocèse de Montréal.

La famille, qui alla résider à Ottawa, lui procura ses études au collège de la capitale fédérale, sous la direction des Révds Pères Oblats. Le jeune ecclésiastique, après son cours théologique, y prit ses degrés de docteur en philosophie dogmatique.

Le 19 décembre 1863, il fut ordonné prêtre à Ottawa par Mgr Guigues qui le préposa immédiatement au vicariat de Buckingham, puis à la cure de St Eugène de Hawkesbury, comté d'Ottawa. Après dix ans de ministère dans cette dernière paroisse, qu'il dota d'une église et d'autres institutions, le Rév. M. Duhamel fut rappelé à Ottawa en 1874 à la mort de Mgr J. E. B. Guigues, pour remplacer ce dernier sur le siège épiscopal. Elève de son illustre prédécesseur qui l'avait même confirmé étant encore enfant, l'abbé J. Thomas Duhamel devenait ainsi évêque à l'âge de trente-trois ans.

Elu le 16 août, Mgr Duhamel fut sacré avec pompe le 28 octobre 1874, dans la cathédrale d'Ottawa.

En 1869, il avait accompagné Mgr Guigues au Concile du Vatican, ainsi qu'en 1873, comme théologien, à la réunion des évêques de la province à Québec. Mais sa première visite

épiscopale auprès du St Siège, à la ville éternelle, eut lieu en novembre 1878. Le St Père Léon XIII qui inaugurait alors sa papauté, conféra à la cathédrale de Mgr. Duhamel, le titre privilégié de Basilique mineure.

Sa Grandeur était aux deux derniers conciles de Québec, occupant à celui de 1886 la charge présidentielle de la Congrégation de la *Discipline*.

Par une administration très active, Mgr Duhamel développa et augmenta beaucoup les fondations religieuses, dont le premier titulaire d'Ottawa lui légua l'héritage. Actuellement voici les principales congrégations monastiques qui prospèrent sous la vigilance paternelle de Mgr. Duhamel : Un séminaire et une université, un collège scolasticat et priorat des Oblats, avec succursales des missions des révérends pères de la compagnie de Jésus ; un orphelinat agricole et autres établissements des révérends pères de la compagnie de Marie ; des institutions des frères des écoles chrétiennes, une maison-mère, dont douze à quinze succursales, dirigées par les révérendes Sœurs Grises (institutrices et hospitalières) ; un monastère des sœurs du Bon Pasteur, deux cloîtres des sœurs de la Miséricorde et des sœurs du Précieux-Sang ; enfin des couvents des révérendes Mères de la congrégation Notre-Dame de Montréal.

La position déjà éminente qu'occupait le second évêque d'Ottawa fixa l'attention du St Siège, aussi, en 1886, après la promotion au Cardinalat de l'archevêque de Québec, le distingué suffragant d'Ottawa fut élevé, en même temps que celui de Montréal, à la dignité archiépiscopale, avec le titre de Métropolitain d'une nouvelle province ecclésiastique.

Mgr J. Thomas Duhamel reçut l'investiture solennelle du *palium*, de la part de Son Eminence le Cardinal Taschereau, wa, les 28 et 29 juillet de la même année.

Au nombre des décorations dont jouit Mgr J. T. Duhamel, on remarque celle de Chevalier de la Grand' Croix, de l'Ordre Sacré et Militaire du St Sépulture, ordre qui fut établi au Canada en 1882, a pour but de pourvoir à la défense et au culte du tombeau de Notre-Seigneur Jésus-Christ dans la ville de Jérusalem.

Le zèle de ce prélat brillant s'étend à toutes les œuvres qui tendent à promouvoir les intérêts de l'Eglise, comme ceux du pays. Ce que nous pouvons principalement discerner dans les différents objets du dévouement et du patronage de Sa Grandeur, c'est la protection, la direction et l'avancement de la jeunesse catholique, c'est le maintien et la conservation d'une foi vive parmi le peuple, c'est le progrès incessant de la nationalité canadienne à l'égal de celles qui nous entourent. Au centre d'une population hétérogène, la mission de Sa Grandeur ne se borne pas seulement qu'aux règles de l'ascétisme ; mais elle est à la fois religieuse et politique. Monseigneur accepta en 1885 d'être l'un des directeurs et actionnaires d'une compagnie de chemin de fer qui devra bénéficier largement à la colonisation dans l'immense vallée de l'Ottawa.

Des mandements très importants ont été écrits par Mgr. Duhamel ; entr'autres des plus récents, nous citerons le suivant au sujet de la publication et la lecture des journaux et des livres. Dans ces quelques extraits se révèlent une grande hauteur de vues, en même temps que la plus profonde piété.

“ Mes très chers frères.—L'évêque a de nombreux devoirs à remplir. Un des plus graves sans contredit, est celui de garder intact, dans le cœur de ses enfants spirituels, le dépôt de la foi et de la morale chrétienne. . . . .

“ Dans les jours mauvais que nous traversons, ceux qui régissent l'Eglise de Dieu sentent que ce devoir s'impose à eux de la manière la plus impérieuse. . . . .

“ C’est la tristesse dans l’âme que nous le disons, les gens de bien  
 “ ne se sentent pas assez alarmés lorsqu’ils apprennent avec quelle  
 “ perversité, des hommes méchants cherchent à faire accepter par  
 “ la jeunesse surtout, des enseignements contraires à la doctrine  
 “ catholique. . . . . Notre cœur d’évêque est  
 “ plongé dans la douleur, en voyant que ces mêmes hommes ne se  
 “ contentent pas de parler, mais qu’ils écrivent une foule de jour-  
 “ naux et même de livres qu’ils jettent en pâture à tous les âges et  
 “ à toutes les conditions de la vie. . . . .

“ La presse est un feu immense dans nos sociétés modernes. . . .  
 “ Admirable institution, quand le publiciste se propose, comme il le  
 “ devrait toujours, d’éclairer toutes les classes sur leurs devoirs et  
 “ leurs droits réels, et de les encourager ainsi à la pratique de la  
 “ morale chrétienne ! véritable apostolat béni de Dieu et de l’Eglise  
 “ toutes les fois que l’écrivain défend ce qui est sacré et se fait le  
 “ protecteur de ce qui est faible ! . . . . .  
 . . . . .

“ Une grave question doit maintenant se présenter à votre esprit,  
 “ mes très chers frères, c’est celle-ci : nos journaux du Canada sont-  
 “ ils restés chrétiens dans leurs tendances, et pouvons-nous nous y  
 “ abonner ou les lire indistinctement ?

“ Avant de répondre, il convient d’établir une distinction entre  
 “ les journaux catholiques et ceux qui ne le sont pas.

“ Quant à ces derniers, les catholiques ne devraient pas oublier  
 “ que tout journal ou toute revue traitant *ex-professo* des questions  
 “ religieuses, ne saurait leur être permise. . . . .

“ Parlons maintenant de nos journaux catholiques ou tout au  
 “ moins rédigés par des catholiques. . . . .

“ D’abord, certains journaux, d’ailleurs bons et respectables, ne  
 “ font pas une place convenable aux questions catholiques. Tout  
 “ dévoués à la politique, ils semblent ne prendre et ne vouloir faire  
 “ prendre aucun intérêt aux choses de l’Eglise. Pour eux et pour  
 “ leurs lecteurs, on dirait que le Pape, prisonnier au Vatican, est

“ un étranger, et que les intérêts religieux n'ont aucune importance.  
 “ Catholiques, notre cœur bat avec les catholiques du monde entier  
 “ et nous devons aimer à connaître tout ce qui les concerne. . . . .  
 “ C'est à Pierre et aux Apôtres, et en leurs personnes, c'est au  
 “ Pape et aux évêques que Notre-Seigneur a confié le soin de régir  
 “ l'Eglise de Dieu. A eux de donner l'enseignement, à eux de  
 “ régler la discipline, à eux enfin d'interpréter les décisions de  
 “ l'Eglise. Les journalistes devraient à jamais se le rappeler et y  
 “ conformer leur manière d'agir. Alors, ils seraient plus prudents  
 “ et ils ne s'exposeraient pas à compromettre les intérêts sacrés de  
 “ la religion dans des querelles de parti ou de rivalité, et la poli-  
 “ tique elle-même s'en trouverait toujours plus libre et plus  
 “ assurée ” . . . . .

Condamnant ici les mauvais feuilletons des journaux avec  
 leurs trop légers *faits divers* et leurs *détails d'histoire scan-*  
*daleuse*, Monseigneur ajoute :

“ Ce que nous venons de dire des journaux, s'applique également  
 “ à une foule de livres publiés de nos jours. La foi y est bafouée  
 au nom d'une fausse science et la morale y est insultée sans réserve  
 aucune . . . . .

“ En terminant, N. T. C. F., nous tenons à le répéter, ces obser-  
 “ vations ne visent point nos bons journaux dont personne plus que  
 “ nous n'apprécie le dévouement de leurs rédacteurs. Ceux-ci, en  
 “ travaillant au bien du pays, travaillent pour Dieu et pour  
 “ l'Eglise. Encouragez-les, aidez-les. Nous ajouterons même :  
 “ Payez fidèlement vos abonnements. Mais soyez sur vos gardes et  
 “ ne laissez pas s'introduire près de vous ceux qui viennent sous la  
 “ peau de brebis et qui ne sont au fond que des lions rugissants  
 “ prêts à vous dévorer. Prenez garde plus particulièrement à ne  
 “ jamais vous abonner à ces journaux et à ces feuilletons qui ont  
 “ été condamnés nommément par l'autorité ecclésiastique ; prenez  
 “ garde à ne jamais les lire.”

Parmi les orateurs sacrés de nos jours, Mgr J. T. Duhamel  
 peut être classé avec ceux de premier ordre. Dans ses ser-

mons et discours une forme tout à fait scientifique s'unit à un fonds très solide de sens chrétien. L'esprit des Saintes Écritures qui s'y mêle, fait de son éloquence oratoire, un agréable ensemble qui s'élève plutôt au sublime qu'au pathétique. Mais l'éloquence s'y soutient toujours.

Voici la généalogie du premier archevêque d'Ottawa :

I—Duhamel Thomas, b. 1669, fils de Jacques et d'Anne Franchard de Bois-le-Bec, Evêché de Rouen, France ; m. 22 Oct. 1698 à Champlain, P. Q., avec Angélique Bégner, fille de Massé Bégner, (1) *premier de ce nom*, de Champlain.

II—Duhamel Louis, fils, b. à l'Île du Pas, 23 Sept. 1706 ; m. à Contreccœur, P. Q., avec Françoise Volant.

III.—Duhamel Louis, fils, b. . . ; m. à Contreccœur, 9 Fév. 1756, avec Marie Joseph Lamoureux, fille de J. Baptiste (III).

IV—Duhamel François, fils, b. 1760 ; m. 1<sup>o</sup> à Contreccœur, avec Marie Louise Beaupré ; 2<sup>o</sup> 22 janvier 1798, avec Marie Angélique Meunier, fille de François.

V—Duhamel François, fils, b. . . ; m. à Contreccœur, P. Q., le 4 juillet 1825, avec Marie Joseph Audet, fille de Augustin Audet. (*Père et mère de Sa Grandeur.*)

VI—Duhamel J. Thomas, fils, b. à Contreccœur le 6 novembre 1841, ordonné prêtre, 14 décembre 1863, nommé Archevêque d'Ottawa en 1886.

Nous voyons de plus, dans la lignée des ancêtres, un homonyme : *Simon Duhamel*, bourgeois de Paris, et dont l'épouse *Marie Grandin* vint au Canada vers 1650, avec sa fille *Clémence* qui fut la troisième religieuse hospitalière, dite *Sœur Marie Clémence de l'Incarnation*. Cette dernière née à Paris en 1629, décéda le 18 mars 1683, au milieu de sa communauté à Québec.

---

Cette origine s'allie donc avec noblesse aux titres de l'illustre descendant dont l'Eglise du Canada s'honore aujourd'hui.

Mgr J. T. Duhamel, archevêque d'Ottawa, n'est âgé que de quarante-six ans. On serait tenté de dire qu'il est le *Benjamin* de l'épiscopat canadien. Sa Grandeur, au 14 décembre de l'an 1888, célébrera le vingt-cinquième anniversaire de sa consécration sacerdotale, période qu'on est convenu de traduire par les mots sacramentels des *noces d'argent*.

Le buste de Mgr Duhamel n'est pas considérablement constitué, ni la physionomie fortement accentuée. Celle-ci démontre une belle grandeur d'âme, unie à un air majestueux, sans arrogance. Le physique quoiqu'avantageux, par une stature, bien proportionnée, le cède toutefois à la force morale qui s'en détache. Le front est très découvert, le regard particulièrement doux ne manque pas aussi d'être vif ; les traits en général, dessinés avec plus ou moins de charmes, ont pour cachet principal une fermeté absolue. La figure qui n'est pas maigre est un peu ovale. En somme le type est parfaitement canadien.

J. HERMAS CHARLAND.

## LA FEMME CANADIENNE \*

Si nous fouillons les vieilles traditions, si nous lisons les pages écrites par nos ancêtres, dignes admirateurs de la femme canadienne, nous voyons, laissé en caractères d'or, que partout et toujours elle a été grande, forte, noble, dans les circonstances qui lui ont demandé de son dévouement et de son cœur.

Si nous ouvrons l'histoire de notre pays dès ses commencements, à côté des noms brillants de ces femmes de France, riches et puissantes, qui aidèrent de leurs ressources et de leur crédit la compagnie dite de la Nouvelle-France dans son but de colonisation ; à côté des noms de ces autres femmes quittant là-bas faste, bien-être, jouissances, pour venir ici prêter mains fortes aux colons, échangeant une existence dorée d'ambitions, de prestiges toujours naissants contre une vie accidentée de périls, de privations, de frayeurs : à côté de tous ces beaux noms que conserve précieusement l'histoire, apparaît, entouré d'une auréole resplendissante de gloire et d'héroïsme, celui de la femme canadienne ! de la femme canadienne payant largement son tribut à la nation à peine née.

\* \* \*

La fondation d'un pays n'est pas l'œuvre d'un jour. Au milieu des péripéties qui ont marqué les premiers temps du nôtre, au milieu des rudes combats qu'ont eu à soutenir les premiers Canadiens contre les basses menées de traîtres ambitieux, contre la mauvaise foi de spéculateurs éhontés, contre un peuple sauvage et sans cesse à l'attaque, nous trouvons la femme partageant les misères et mêlant son courage, son énergie aux luttes difficiles,

---

\* Cet article était à notre bureau avant la publication d'un article du même genre, par M. Tremblay, dans le *Monde Illustré*.

Non-seulement elle nous est montrée aidant l'homme en secondant ses efforts dans toutes les entreprises, accomplissant scrupuleusement ses devoirs d'intérieur envers lui, envers ses enfants, mais encore prenant une part active aux événements du dehors quand la nécessité s'est fait sentir, maniant même les armes quand il lui a fallu se trouver sur la défensive.

La voyez-vous cette femme—frêle créature née plutôt pour la tranquillité, pour les douceurs de la vie domestique,—du haut des palissades de son fort, la voyez-vous mettant en fuite un parti organisé d'Iroquois ?

Madame de Verchères, surprise presque seule dans ses retranchements, tient deux jours les Iroquois sous ses murs, Après être revenus plusieurs fois à la charge sans succès. après avoir épuisé tous leurs efforts, ils furent obligés de se retirer, de céder devant la volonté, la bravoure héroïque d'une femme ?

Quelques années plus tard, ils tentèrent une nouvelle attaque pleine de ruse et marchèrent sur le même fort à l'heure où ils savaient tous les habitants éloignés dans les champs. Ils saisirent tous ces hommes et les garrottèrent.

La fille de Madame de Verchères, échappant miraculeusement à un sauvage qui la tenait déjà, rentre dans le fort, ferme la porte assez tôt pour en défendre l'entrée, puis, seule avec un jeune soldat, tire elle-même du canon, change ses vêtements pour montrer aux ennemis que la place est gardée, vise assez juste pour en couler de son arme plusieurs sur le sol et force les autres à battre en retraite.

Je n'ai pas la prétention de vous apprendre quelque chose. Ce sont là des faits connus de tous, petits et grands. Enfant sur les genoux de grand'mère, je les savais déjà. Et celui de la femme Primot disputant chèrement sa liberté avec sa vie à

la même nation, et combien d'autres ! Combien d'autres recueillis par nos différents historiens, combien d'autres je pourrais rappeler à l'appui, à l'éloge de la femme canadienne.

Mais laissons le pays s'asseoir à travers des démêlés sans nombre, laissons notre race grandir. A quelques années de nous la Canadienne fut aussi admirable. Portons notre regard, notre attention sur une époque plus rapprochée, sur une époque vive et chère au cœur de tous les Canadiens, sur une époque pleine de souvenirs vaillants, sur une époque où plusieurs des nôtres ont dû payer de leur vie l'honneur d'avoir servi leur patrie. Ouvrez avec moi le livre de M. L. O. David : feuilletons rapidement ensemble *Les Patriotes*.

La femme ne soutient-elle pas encore le rôle sublime auquel elle s'est donnée pendant et depuis la conquête du Canada ? N'a-t-elle pas à souffrir aussi des peines, des injustices, des infamies qu'ont eue à subir nos pères ? Et quelle générosité touchante, quel extrême héroïsme n'y apporte-elle pas ! . . .

Que pensez-vous de celle-ci qui, chassée sur l'heure de sa maison par les soldats anglais, traîne avec elle des enfants en bas âge, une vieille mère près de sa fin ; sans ressources, et presque sans vêtements, va de porte en porte frapper avant de parvenir à se faire ouvrir par les habitants effrayés, tremblant sous les menaces et les insolences des *habits rouges* ; Que pensez-vous de cette femme trouvant au fond de son noble cœur si affligé assez de calme pour encourager ses petits enfants grelottant sous la forte bise d'automne, pleurant de frayeur, sa pauvre mère accablée sous tant d'émotions rudes, à bout de force ?

Que dites-vous de la fermeté, de la grandeur d'âme de cette autre dans les paroles d'adieux qu'elle adresse à son fils partant pour les Bermudes :

—“ Mon fils, tu pars pour l'exil, tu as voulu te sacrifier pour tes compagnons de prison. Sois courageux jusqu'à la fin. Je suis fière de toi. Je me consolerais dans ton absence en pensant que Dieu m'a donné des enfants aussi bons patriotes et dignes de moi.”

Il serait long d'énumérer ; M. le Directeur ne me passerait pas d'accaparer toutes les pages de son recueil ;—mais toutes ces femmes auxquelles on avait déjà arraché les maris, les fils aînés, toutes ces femmes qu'on a mises sur la voie publique avec des enfants, tandis que sous leurs yeux on a pillé, brûlé leurs demeures remplies de saintes reliques, de souvenirs d'affections, toutes ces femmes n'ont-elles pas su se courber sous le joug qui les écrasait et pardonner en même temps à leurs bourreaux ? Ont-elles murmuré ? n'ont-elles pas subi avec une dignité inconcevable tout ce qu'ont voulu leur faire subir messieurs leurs ennemis.

Parmi les infortunées épouses des glorieux martyrs de 1837-38, en a-t-on vu une seule faiblir devant le sacrifice immense qu'a exigé d'elles la patrie en deuil ? En a-t-on vu une seule tenter d'ébranler par des paroles lâches ou trahitres la résignation, la foi de ceux qui, fières et montés sur l'échafaud ? . . . .

Elles étaient des Canadiennes ces femmes ! Des Canadiennes ces grandes figures esquissées et léguées à la postérité par une belle âme et une belle plume !

N'en n'avons-nous pas encore au milieu de nous ? A côté de veuves qui pleurent encore, n'avons-nous pas de ces femmes qui, bravant les quolibets, les affronts des sentinelles anglaises, sont allées dans les tristes prisons porter aux détenus politiques quelques douceurs à la nourriture grossière et insuffisante qu'on leur servait, quelques bonnes paroles pour tempérer les inquiétudes alarmantes que faisait naître leur trop longue captivité ?

Nous pourrions citer des noms si nous ne craignons de blesser la modestie de cheveux blanchis, de fronts courbés. Inclignons-nous ! Cette belle vieillesse a double droit à notre respect, à notre vénération.

Et que d'autres actions sont restées ignorées qui reçoivent dans un séjour meilleur leur récompense !

\* \* \*

Aujourd'hui qu'une ère de paix, qu'une scène moins bruyante la réclame, la femme canadienne n'est-elle pas encore toute d'exemples, d'attachement, de vertu ?

Prenons-la portant le nom deux fois saint d'épouse et de mère ; prenons-la cette femme, cette épouse, cette mère, suivons-la !

Épouse ! elle a pour le compagnon de sa vie, pour ce maître et seigneur, auquel elle a donné d'instinct son cœur avec sa main, des raffinements d'une attention qu'on ne saurait qualifier. Pour lui, elle a les sourires qui chassent les soucis du front ; pour lui, elle a les paroles qui refont le courage au milieu des milles inquiétudes, des déboires que suscitent le commerce difficile et la profession encombrée. Pour lui, elle a plus encore : elle a cette tendresse durable qui ne naît pas d'un jour, d'un moment, d'une impulsion, d'un caprice, qu'on n'improvise pas, mais qui est la suite, comme l'enchaînement de délicatesses exquises cachées au fond d'un grand cœur.

Après chacune de ses journées, à chacune de ses rentrées, l'époux est sûr de la retrouver joyeuse pour lui verser sa jeunesse, son affection, pour lui faire croire au bonheur.

Mère ! avez-vous jamais vu une mère de notre pays penchée sur un berceau ? Avez-vous jamais vu une mère canadienne épiait le sommeil de l'enfant que le ciel lui a donné ?

Alors je n'ai plus rien à dire . . .

Vous avez compris la noblesse, la grandeur, la force, la soif de dévouement que renferme l'abîme de ce cœur de mère ?

Ah ! la Canadienne n'est pas de ces mères qui confient à des mains mercenaires, à des marâtres le soin de veiller, de traiter, d'élever ses enfants. Du nouveau-né, le nid capitonné de dentelle et de ruban a une place près de sa couche à elle. Le jour, la nuit, la surprennent courbée sur ce trésor de son âme. Elle vit de ses sourires, elle pleure de ses larmes. Elle recueille chacune de ses respirations comme autant de symptômes de calme repos, ou de fièvre, de malaise, d'agitations nerveuses. Elle ne perd aucun de ses mouvements, rien ne lui échappe : elle ne peut détourner sa vue de cette chère créature, de cette fleur fraîche et brillante, de ce front qu'aucun nuage ne voile encore !

Dans ses traits brillent tour à tour l'expression de la joie et de la crainte, l'extase de l'amour et de l'espérance. Puis, quand le chérubin, ouvrant ses petits yeux, lui tend ses faibles bras, qu'il en entoure son cou d'une chaîne gracieuse et bien légère, la mère ravie le presse fortement sur son cœur.

On sent là sous la puissance de cette caresse toute maternelle, une vigilance de tendresse capable de garantir l'enfant de tous les souffles injurieux qui pourraient venir s'abattre sur sa frêle organisation.

Et lorsqu'il grandit, cet être formé de son sang et de son lait, et même à cette époque de l'adolescence où la supériorité la plus douce pèse comme un joug, la mère canadienne, au sentiment énergique et tendre à la fois, ne sait-elle pas faire respecter l'obéissance qui lui est dûe ? Son reproche est-il sans aiguillon pour exciter au bien ?—et dans les combats difficiles n'a-t-elle pas ses larmes ? . . .

Avec les ruses admirables de sacrifice et de dévouement qu'emploie la mère de famille canadienne pour se conserver toujours un passage qui conduit aux endroits les plus secrets du cœur de ses enfants, avec de tels soins, de telles sollicitudes, le pays ne peut avoir que des hommes forts, vaillants et courageux.

Aussi est-ce bien sur elle que reposent l'espoir de la patrie et la gloire de la nation.

Nous pourrions encore suivre la femme canadienne dans une non moins grande situation de sa vie, s'il ne nous fallait arrêter ici. Nous pourrions la voir envolée sous la bannière de Marguerite Bourgeois, de Madame Barat, de Sœur Caouette, de Madame d'Youville, de Mademoiselle Fremont, nous pourrions la voir petite servante de Saint-Vincent de Paul, toute d'abnégation, d'oubli d'elle-même, d'amour.

Dans chacune des circonstances qui se présentent à elle, les qualités riches de son âme elle les donne aux autres, aux grandes causes, à l'extrême malheur : ou elle les déverse à pleines mains sur ceux que le ciel met dans son chemin les pauvres, les indigents, les malades, la veuve, l'orphelin. . . .

Qu'elle porte une robe de soie ou une robe de bure, la Canadienne a un cœur grand comme le monde et la dignité du devoir le remplit !

\*  
\* \*  
\*

Après de telles lignes, on sera tenté m'accuser d'égoïsme. Je m'en défends à l'instant. Pour écrire ce qui précède je n'ai fait que jeter un regard sur le glorieux passé de nos aïeules, de nos mères, sur leurs actions brillantes ou modestes en apparence, de tous les jours ; je n'ai eu que l'idée d'en graver plus profondément la mémoire dans mon souvenir. J'appartiens à

---

la génération impuissante encore, à la génération qui grandit, qui se fait fort de demeurer la gardienne fidèle de l'élévation, de la noblesse de sentiment que l'histoire a attachée au nom de la femme canadienne, à la génération qui ne se laissera jamais atteindre par le souffle de la fausse louange qui menace le siècle, à la génération dont l'esprit et le cœur s'orneront de concert, s'inspireront à la vraie source du devoir et de la religion.

HERMINE LANCTOT.

Montréal, 1888.

## · UNE LÉGENDE.

L'homme est arrivé à pétrir l'acier comme il pétrit l'argile. Il a trouvé des substances qui pulvérisent le roc. Il fait flotter sur les eaux des monstres de fer qui obéissent comme un cheval bien dressé, et qui sont destinés à s'éventrer.

Il lance contre ces monstres des engins presque imperceptibles qui doivent les couler.

Il détourne les fleuves. Il perfore les montagnes. Il réunit les mers, en coupant les isthmes.

Il est arrivé à emprisonner la foudre, à la diviser, à la domestiquer, à la charger de transporter sa pensée dans tous les coins de la terre et de courir au-devant des tempêtes pour annoncer leur passage.

Son esprit devance et prépare des tentatives encore plus audacieuses.

Rien ne dit qu'un jour, quand il aura fouillé les profondeurs des cieux et trouvé un œil artificiel assez puissant pour lui permettre de découvrir des êtres animés, dans les mondes qui circulent avec lui autour de son soleil, il ne se servira pas du Sahara comme d'une page gigantesque, sur laquelle il écrira un alphabet, pour correspondre avec les habitants des autres planètes et leur demander des détails sur la façon dont ils comprennent le gouvernement.

Et pourtant, avec toute sa puissance et toutes ses ressources, l'homme est vaincu par la cellule invisible.

Ce dompteur d'éléments et ce constructeur de monstre

mécaniques est affolé, un beau jour, par un microbe, et tout son pouvoir tombe devant l'infiniment petit.

Et quand cet infiniment petit s'attaque au chef de quarante millions d'humains, au plus puissant monarque du monde, l'humanité entière a beau rassembler ses ressources et son génie, elle ne peut pas empêcher l'imperceptible destructeur d'avancer dans son œuvre de mort.

Voilà de quoi tempérer, j'imagine, l'orgueil humain !

Voilà de quoi nous faire réfléchir à ces mystères de la vie et de la mort et ramener notre pensée jusqu'à l'Être qui nous a faits, à la fois si puissants et si faibles.

Pour moi, je l'avoue, devant ces inexplicables phénomènes, je pense à Dieu entre les mains de qui je sens palpiter l'humanité.

Mais je me rends bien compte qu'un article de journal ne peut pas être une page trop longue de philosophie apocalyptique.

Je veux redescendre immédiatement dans la vie pratique, pour discuter, terre à terre, les conséquences de cette mort de l'empereur d'Allemagne, qui a été une délivrance pour ce malheureux être torturé et muet.

Tous, nous avons accueilli avec une sorte d'angoisse la funèbre dépêche depuis si longtemps prévue.

C'est que la France ressentait une compassion extrême pour cette figure tragique, pour cet homme qui mettait si longtemps à mourir. Il était devenu presque populaire à force de souffrances, et nous l'avions pour ainsi dire adopté.

Nous avons oublié Werth et Sedan. On nous avait ra-

conté que ce vainqueur s'était découvert devant des officiers français prisonniers et avait rendu hommage à leur bravoure.

Et nous lui avons pardonné sa victoire en faveur de son coup de chapeau, parce que nous sommes une nation très bizarre qui veut bien qu'on la hache, pourvu qu'on la salue.

En voyant l'admirable énergie de cette impératrice qui soignait son mari, comme on soigne un enfant à l'agonie, les femmes et les mères de France ne s'étaient plus souvenus des torrents de larmes qu'il leur fit verser jadis et elles avaient pleuré avec elle.

D'ailleurs, on leur avait dit : Il est pour la paix. Et elles n'en demandaient pas davantage.

Elles pensaient de lui : c'est un philosophe, un sage. Il ne veut pas la guerre.

Evidemment, il ne voulait pas la guerre, parce qu'il n'y a personne d'assez fou et d'assez criminel pour vouloir la guerre pour la guerre.

Et on le vit bien, lorsqu'il écrivit une sorte de programme à son arrivée au trône il y a trois mois, et lorsqu'il se déclara indifférent aux actions qui rapportent la gloire militaire. Mais il n'entendait pas non plus abandonner l'œuvre d'assimilation à la fois brutale et patiente que poursuit l'Allemagne en Alsace-Lorraine.

Mais ce fut une sorte de déception pour le public français que de voir ce prince libéral et pacifique inaugurer une sorte de barrière nouvelle entre la France et l'Allemagne, par la formalité des passeports.

Guillaume, l'homme de la guerre, n'était jamais allé jusque

là, et Frédéric III, l'homme de la paix, y arrivait pour ses débuts.

Ça été un nouveau trait du génie de Bismarck, dont la maladie et la reconnaissance imposaient l'ascendant à cet empereur, que de prendre cette mesure cruelle, avant que Frédéric III fût mort. Car de Frédéric III nous l'avons subie sans y attacher de signification belliqueuse.

Si le décret avait été signé du nom de Guillaume II, le nouvel empereur, nous y aurions vu une provocation immédiate.

Pourquoi ?

Parce que, de même qu'autour de Frédéric III une légende pacifique s'était formée, de même autour de Guillaume II une légende belliqueuse s'est répandue.

On a vu dans le nouvel empereur un homme épris des choses militaires, un soldat, quelques-uns ont dit un soudard ; et on a vu en lui aussi l'élève docile et enthousiaste de Bismarck, qu'une partie des Français s'obstinent, je ne sais pas pourquoi, à considérer comme un partisan de la guerre.

Voilà les deux éléments de la légende.

Voulez-vous que nous les examinions en deux mots et que nous détruisions, par là même, cette légende ?

Guillaume II est un soldat. Peut-il être autre chose, puisque c'est un Hohenzollern, c'est-à-dire un chef de guerre, le maître d'un pays qui ne possède pas une armée, mais qui est possédé par son armée ? Il a vingt-neuf ans. Il n'a jamais vécu qu'avec des militaires.

Ce sont des militaires qui ont fait le trône sur lequel il monte. Il ne peut pas être autre chose qu'un soldat.

· Il est l'élève de Bismarck. Entre nous, il a joliment raison d'avoir choisi un pareil maître.

Mais Bismarck est-il donc tant que cela désireux de la guerre ? Pourquoi la désirerait-il ?

Le grand Frédéric disait : " On a beau être archiprêt à remporter la victoire, il faut toujours compter avec sa sacrée majesté, le Hasard."

Cette sacrée majesté n'a point disparu des choses de ce bas monde avec le grand Frédéric.

Et alors pourquoi voulez-vous que cet homme soit assez naïf pour introduire le hasard dans l'œuvre énorme à laquelle il a consacré sa vie ?

Il est aujourd'hui, sans faire la guerre, l'arbitre du monde. Pourquoi irait-il jouer cette situation ? Les gens qui disent que Bismarck veut la guerre ne savent pas ce qu'ils disent, et je suis persuadé qu'il ne s'y résoudra qu'à la dernière extrémité.

Et puis, il connaît trop bien les hommes et les choses de l'Europe pour ne pas savoir que les peuples n'ont pas la moindre envie de se battre et que, tant que l'on ne leur aura pas changé l'âme, ils n'obéiront qu'à contre-cœur aux appels du clairon et maudiront celui qui aura déchaîné le fléau.

Il connaît trop bien les hommes et les choses de l'Allemagne pour ne pas savoir que les populations allemandes sont excédées de l'idée de guerre ; que les princes allemands n'ont aucun intérêt à imposer les calamités guerrières à leurs sujets . que la plupart d'entre eux ont un prestige personnel supérieur

à celui du jeune empereur ; que Guillaume II ne saurait espérer de ses confédérés l'obéissance passive qu'ils accordaient à son grand père et qu'ils auraient accordée à son père.

Bismarck ne veut pas la guerre pour son jeune maître, parce que ce qu'il gagnerait à une guerre heureuse ne vaut pas ce qu'il perdrait en une guerre malheureuse.

D'ailleurs, pourquoi ferait-on la guerre ? je le demande.

D'un côté, l'Allemagne ne veut rien nous prendre. Elle a déclaré maintes fois que ce qu'elle avait lui suffisait.

D'un autre côté, la France ne veut pas se lancer dans une guerre pour reprendre l'Alsace-Lorraine.

Dans ces conditions, pourquoi, encore une fois, les deux peuples s'étreindraient-ils dans une lutte qui peut être mortelle ?

Vous entendez répéter partout, aussi bien de ce côté-ci que de l'autre côté du Rhin : " Il n'y a pas de raison pour qu'on se batte. Une guerre serait trop bête."

C'est le pur bon sens qui parle. Oui, une guerre serait trop bête. Personne n'en veut. Il n'y en aura pas.

Je sais bien, et je l'ai dit bien souvent ici même, que la guerre sortira d'elle-même de l'exagération des armements. C'est pourquoi, ici toujours, j'ai demandé le désarmement, et je n'ai pas renoncé à ce vœu, loin de là.

Sans doute, la civilisation moderne est en train de périr par le militarisme tumultueux. Mais cette civilisation, condamnée à mort par nos folies, mourra d'une maladie chronique ou d'une maladie aiguë. Nous avons le choix.

La maladie chronique c'est l'armement à jet continu. La maladie aiguë c'est la guerre.

Hé bien ! quand on a le choix entre la mort immédiate et la mort lointaine, on préfère toujours la mort lointaine. C'est ce que font les peuples qui se ruinent au lieu de se saigner.

Ils arriveront au même but, le tombeau, avec plus ou moins de rapidité, et ils choisissent la petite vitesse. Je ne les en blâme pas.

Donc, résumé : La légende du jeune empereur guerrier ne signifie rien. La guerre peut et doit être évitée. Elle le sera surtout si, décidés à ne pas prendre les armes pour reconquérir les provinces perdues, nous avons le courage de ne pas remplacer les actes virils par les vaines paroles et de parler le moins possible de l'Alsace-Lorraine.

J. CORNÉLY.

## VOYAGE D'EXPLORATION SUR LES COTES DU LABRADOR ET LES ILES DU GOLFE SAINT-LAURENT

En attendant l'arrivée du steamer sur lequel était le parti d'explorateurs formé par M. E. P. Bender, et que je devais aller rencontrer à Rimouški aussitôt que j'en serais informé, je m'occupai de me procurer autant de renseignements que possible sur les lieux que j'allais visiter, pour me mettre en état de remplir convenablement la mission dont j'étais chargé.

J'avais reçu ordre de me tenir prêt à partir le 20 de juin 1885, mais des retards imprévus empêchèrent le navire d'arriver, à cette date, au lieu fixé pour le rendez-vous.

Je partis de Québec, le 26 juin, et j'arrivai à Rimouski le même jour, à quatre heures et demie du soir, par le convoi rapide du chemin de fer Intercolonial.

Le lendemain, 27, la journée se passa sans nouvelles du steamer ; j'en profitai pour visiter quelques amis et me renseigner sur plusieurs points. Je dois surtout remercier M. L. N. Asselin, député actuel du comté de Rimouski, de la peine qu'il s'est donnée pour me mettre au fait d'une foule de choses qui m'ont été très utiles durant le voyage, et de l'empressement avec lequel ce monsieur m'a donné accès à sa riche bibliothèque.

Je dois aussi mille remerciements à M. l'avocat Rouleau, qui m'a procuré plusieurs ouvrages d'histoire naturelle, où j'ai puisé des connaissances qui m'ont beaucoup servi.

Le 28 au matin, le steamer que nous attendions depuis plusieurs jours était enfin arrivé ; il était mouillé entre le

quai de Rimouski et la pointe est de l'île Saint-Barnabé. Ce petit steamer était l'*Alaska*, navire de cent vingt-cinq pieds de longueur, mû par un engin de la force de cent soixante chevaux, et pouvant fournir une course de dix à onze nœuds à l'heure dans un temps favorable. Il jauge de deux cents à deux cent cinquante tonneaux.

Le temps, qui jusqu'ici avait été nuageux, se couvrit tout à fait et commença à nous donner une pluie froide poussée par un fort vent d'est. Le capitaine voyant que la tempête augmentait d'heure en heure, jugea prudent de mouiller à l'ouest du quai de Rimouski, où il trouva un abri sûr contre la violence des vagues.

Il y resta jusqu'au moment de notre départ pour Betsiamis.

Le lundi 29, je fis connaissance avec tous les membres du parti d'exploration. Je dois ici féliciter M. Bender sur le choix judicieux des personnes qui composent ce parti. Je mentionnerai d'abord Henry Allen, écuyer, qui semblait être l'âme du parti et qui ne retourna à New-York que lorsqu'il se fût assuré que l'expédition était abondamment pourvue de tout le nécessaire.

Des messieurs qui se rendaient au Labrador étaient le colonel W. H. Heiss, représentant M. H. Allen ; M. T. C. Evans, littérateur et écrivain distingué ; A. W. Hale, chimiste et géologue ; M. C. Thom, artiste paysagiste, élève des grands maîtres ; M. T. H. Stead, photographe amateur, et M. Thom, fils. M. le notaire St Jean Lortie faisait aussi partie de l'expédition, ainsi que le capitaine Heppel, en qualité de pilote. Le capitaine T. G. Campbell, de Martha's-Yard, commandait le navire, dont l'équipage était composé de l'ingénieur en chef M. Sprague et de son aide, du second, M. Mosher, et de six matelots, d'un steward et d'un cuisinier ; en sorte que nous étions vingt-deux personnes en tout, à bord de l'*Alaska*.

Le 30 au soir, nous nous rendîmes à bord, où nous passâmes une bonne nuit, malgré la pluie et le bruit de la tempête. Une couche épaisse de brume couvrait le fleuve, et nous empêchait de distinguer les objets à trois ou quatre cents verges du vaisseau.

Le 1er juillet au matin, la tempête, au lieu de diminuer, semblait augmenter en violence et ne nous présageait rien de bon pour la journée : impossible de partir. Il fallut donc nous résigner à rester où nous étions, et à employer le temps le plus utilement possible.

Je profitai de ce retard forcé sur la côte du sud pour m'enquérir de l'importance des pêcheries qui s'y exploitent de temps immémorial, tant sur la côte que dans les nombreuses rivières qui arrosent cette partie de la province. Diverses espèces de poisson s'y prennent en quantité considérable, bien qu'on ne se serve encore que d'ustensiles de pêche des plus primitifs. On paraît ignorer les avantages que l'on pourrait retirer de l'association des individus pour atteindre un but commun, en mettant à la disposition de la société de plus forts capitaux. L'exploitation de nos pêcheries, tant maritimes que fluviales, semble être laissée à l'initiative privée. Le saumon, la truite, l'alose, l'anguille, l'esturgeon, le bar et le poisson blanc fourmillent dans le fleuve Saint-Laurent et ses tributaires depuis la Pointe-Lévis jusqu'à la rivière Ouelle, où les pêcheries de marsouins blancs (*Delphinapterus beluga* Cuv.) étaient jadis si prospères. Cinquante-quatre de ces cétacés furent pris à cette dernière place en 1884 et donnèrent trois mille deux cent quarante gallons d'huile, les peaux crues valant quatre dollars la pièce, et l'huile cinquante centins le gallon. Aux poissons ci-dessus il faut ajouter le hareng, dont il fut pris sept mille sept cent quatre barils, valant de quatre à cinq dollars le baril, et six mille six cent soixante-six barils de sardines, valant trois dollars le baril, ou dix-neuf mille neuf cent quatre-vingt-dix-huit dollars.

Entre la rivière Ouelle et l'île Verte, et ce dernier poste à Rimouski, ces mêmes poissons se prennent en abondance, ainsi que de Rimouski au Cap-Chatte, en sorte que l'on peut évaluer la pêche qui s'est faite cette année-là sur la côte sud, depuis la Pointe-Levis jusqu'au Cap-Chatte, à la somme de plus de deux cent huit mille cinq cent quatre-vingt-seize dollars, bien que la pêche ait été moins abondante qu'à l'ordinaire.

Voilà pour la côte sud seulement, tandis que sur la côte nord, y compris le Saguenay, les pêcheries donnaient une valeur de soixante et un mille quatre cent quatre-vingt-quatre dollars. Douze marsouins blancs (*Delphinapterus beluga*, Cuv.) avaient donné, à l'île aux Coudres, mille quatre cent quarante gallons d'huile, valant, avec les peaux, sept cent trente-deux dollars.

J'aurai quelques remarques à faire sur la pêche du marsouin blanc, lorsque je parlerai des cétacés. Je ne saurais cependant passer outre, sans exprimer le regret que les forces vives de la nation canadienne s'épuisent ainsi en efforts isolés, donnant des résultats à peine appréciables. En effet, les dépenses qu'occasionne une pêcherie exploitée par un seul individu pour bateaux et ustensiles de pêche, sont trop considérables pour permettre au pêcheur de se les procurer de bonne qualité et en quantité suffisante. Une association peut seule encourir les frais nécessaires à une bonne exploitation de nos pêcheries.

La journée du 1er juillet finit comme elle avait commencé, c'est-à-dire au milieu de la pluie, du vent et de la brume. Il fut un temps même où la mer se brisait avec tant de violence sur la jetée de Rimouski, que les gens de l'endroit comparaient la tempête à celle de l'automne précédent pendant laquelle les mers avaient emporté une partie de la jetée ; heureusement, il n'en fut rien cette fois.

Nous passâmes cette nuit comme la précédente, près du quai de Rimouski. Tout le monde avait hâte de partir pour le Labrador.

Le 2 juillet, je ne dirai pas que le beau temps était revenu, mais le vent ne soufflait pas si fort que la veille, et la pluie tombait avec moins d'abondance. Le brouillard, moins dense, nous laissait entrevoir l'île de Saint-Barnabé. Les feux de l'*Alaska* restaient toujours allumés, en sorte que nous pouvions partir à une minute d'avis. A sept heures quarante-cinq minutes du matin, le capitaine Campbell donna le signal du départ, et l'*Alaska*, débarrassé des liens qui le retenaient au quai, s'avança, sous l'impulsion de sa puissante hélice, dans la direction de la rivière Betsiamis. A onze heures et quinze minutes, nous mouillons en face de l'établissement de Messieurs Beaudet et Girouard, bâti sur la rive droite de cette belle rivière. Monsieur Bender s'empressa de se rendre à terre pour prier le Révd. Père Arnaud de vouloir bien nous accompagner dans l'exploration que nous allions faire dans les îles et sur les côtes du Labrador. Messieurs Thom et Stead en profitèrent pour aller sur la côte, espérant y trouver l'occasion d'exercer leurs talents d'artiste. Le soleil parut pendant quelque temps dans le cours de l'après-midi, et la brume s'étant dissipée en partie, nous permit de distinguer assez clairement les objets sur la côte. M. Bender et ses compagnons revinrent au steamer sur les cinq heures du soir, sans le Révd. Père Arnaud. Celui-ci, après nous avoir attendus pendant plusieurs jours, voyant que nous n'arrivions pas, était parti pour sa mission du lac Saint-Jean. Nul doute que la longue expérience du Révd. Père, ses connaissances approfondies de la côte nord et des îles, ainsi que des richesses que renferment le fleuve et le golfe Saint-Laurent, nous eussent été très utiles. Nous fûmes contraints de continuer notre voyage, privés de la compagnie de l'excellent Père. A cinq heures du soir, une pluie battante et une brume épaisse qui couvrait le fleuve et la côte, nous empê-

chèrent de distinguer la terre. Notre intention était d'aller passer la nuit du 2 au 3 de juillet, dans la baie de Saint-Augustin, à trois milles environ à l'ouest du phare de la Pointe-des-Monts. Le capitaine Campbell réussit, malgré le mauvais temps, à y conduire l'*Alaska* pendant la nuit.

Le 3 juillet au matin, bien qu'il fit encore un fort vent d'est, le brouillard ne se dissipait point. Pendant que nous étions mouillés dans la baie de Saint-Augustin, un cétacé de la famille des *Delphinides*, nommé improprement *gibbar*, par les habitants de la côte, vint respirer à quelques verges de l'*Alaska*. Cet animal (*Orcu gladiator*, Gray), dont je parlerai plus tard, à l'article des cétacés, pouvait avoir de vingt à vingt-cinq pieds de longueur. Il était sans doute à la poursuite de quelques bancs de hareng ou d'autres poissons dont il fait sa pâture : cet animal passe pour être très vorace. A neuf heures et vingt minutes, nous quittions l'*Alaska* et nous parcourions en chaloupe les trois milles qui nous séparaient de la Pointe-des-Monts, où nous abordions sur les dix heures de l'avant-midi. Après les salutations d'usage et une visite au gardien de la tour, M. Ferdinand Fafard, je me dirigeai vers la forêt, où je trouvai, en fleur, une grande variété de plantes dont je donnerai une liste ci-après.

A quelque distance du phare, on voit des ruines qui paraissent indiquer le site d'une ancienne pêcherie importante. La Pointe-des-Monts semble être la limite orientale du parcours du marsouin blanc (*Delphinapterus beluga*, Cuv.), parcours qui s'étend depuis l'extrémité est de l'île d'Orléans jusqu'ici.

L'*Alaska* étant venu mouiller en face de la Pointe-des-Monts pour nous attendre, nous retournions à bord, après avoir pris congé de notre hôte et nous continuions notre route vers la rivière Sainte-Marguerite, notre prochaine station. L'embouchure de cette rivière se trouve à six milles à l'ouest de la baie des Sept Iles. Nous passâmes successi-

vement devant la pointe et la rivière de la Trinité, les îlets de Mai, les îlets Caribou, bon poste de pêche à la morue ; l'île aux Œufs, concédée le 25 février 1661, à sieur François Bissot de la Rivière, sous le nom de seigneurie de l'île aux Œufs et réunie au domaine de la Couronne le 12 de mai 1733. Cette île est célèbre par le naufrage d'une partie de la flotte de Sir Hovenden Walker, qui eut lieu dans la nuit du 22 au 23 d'août 1711. Puis nous laissons sur notre gauche la rivière Pentecôte, les Cayes Rouges ou Ragged Islands, la baie des Homards, la pointe Sproule et les îles Caoui, fréquentées par une multitude d'oiseaux aquatiques, et, entre autres par le canard, vulgairement appelé *Kokuoui*, sur la côte nord (*Heredia Glacialis*, Leach.)

A six heures du soir, nous mouillions à l'embouchure de la rivière Sainte-Marguerite, où nous devons passer la nuit. Pendant le trajet de la Pointe-des-Monts à la rivière Sainte-Marguerite, le brouillard qui semblait s'attacher à nos pas se dissipa quelque peu, et nous laissa voir le disque du soleil dont la pâleur n'annonçait rien de bon. Bientôt nous fûmes enveloppés dans une brume si épaisse qu'à peine voyions-nous à quelques cents verges du vaisseau. L'on ne sentait pas le moindre souffle de vent, on aurait dit que la mer était enduite d'une couche d'huile.

M. Bender se rendit à terre dès le soir même pour engager le capitaine Talbot, qui exploitait une pêcherie de saumons en cet endroit. Ce monsieur entend parfaitement la navigation de la côte nord du fleuve et du golfe Saint-Laurent. Il aurait pu diriger le steamer *Alaska* à travers les milliers de chenaux qui séparent les îles qui bordent la côte du Labrador, jusqu'au détroit de Belle-Isle. Nous éprouvâmes ici un nouveau contretemps. Le capitaine Talbot ne pouvait laisser son poste, sans s'exposer à subir des pertes considérables. Au milieu du calme, nous entendions distinctement les battements d'ailes et les cris d'une multitude d'oiseaux, que nous ne pouvions voir

à cause de la brume épaisse qui nous enveloppait de toutes parts. Ces oiseaux paraissaient être au nombre de plusieurs milliers. A en juger par le battement de leurs ailes et leurs cris, ils devaient couvrir un espace très considérable.

Le 4 juillet, nous étions encore dans la brume, qui parut pourtant se dissiper un peu vers les huit heures du matin. Nous vîmes, pour la première fois depuis notre départ, quelques phoques ou loups-marins qui se montraient la tête hors de l'eau et semblaient nous épier avec une curiosité craintive. Ces animaux appartiennent à l'espèce *Phoca vitulina*, L., le veau marin des Français, que les colons anglais du golfe appellent *Harbour Seals*, et auxquels les planteurs ou colons français de la côte donnent le nom de Loups marins d'esprit. Ce dernier nom leur aurait été donné, me dit-on, parcequ'ils viennent plus près des côtes que les autres espèces et qu'ils ne craignent pas d'entrer dans les havres où on les capture assez facilement.

Je reviendrai plus loin sur ce sujet.

Nous n'étions plus, comme je l'ai déjà dit, qu'à six milles de la baie des Sept-Iles, vers laquelle nous nous dirigeons avec lenteur et précaution, vu l'état brumeux de l'atmosphère. Nous allions aux Sept-Iles dans l'espérance d'obtenir un pilote parmi les planteurs de l'endroit. Mais comme la morue commençait à s'approcher de la côte et que les planteurs étaient occupés à la pêche de cet utile poisson, aucun d'entre eux ne voulut consentir à s'engager comme pilote. Nous étions entrés dans la baie des Sept-Iles par le chenal de l'ouest, laissant successivement sur notre gauche la Pointe à la Croix, la Pointe Chassé et les Ilots Rocheux de l'ouest. Cette vaste baie est capable de contenir une flotte entière. Nous mouillions à un tiers de mille de la plage sablonneuse où est bâti le village des Sept-Iles ; il était alors midi. Le temps s'éclaircit peu à peu, et nous pûmes admirer les vastes

proportions de cette baie et le splendide paysage qui l'entoure comme d'un rideau de verdure. L'eau y est très profonde et très limpide. Les plus gros navires y peuvent mouiller en toute sûreté. On fait avec succès la pêche du hareng, du flétan à l'intérieur de la baie, et celle du maquereau et de la morue sur les bancs en dehors des îles qui la protègent contre les vents du large.

La baie des Sept-Iles a été jadis le site d'importantes pêcheries de morue. En 1881, une goëlette américaine entra un soir dans la baie des Sept-Iles. Ces pêcheurs étrangers trouvèrent, pendant la nuit, un planteur qui leur vendit du hareng pour appâter leurs lignes longues de plus de quatre mille pieds. Leur pêche fut des plus heureuses. Au bout de deux jours ils avaient pris et empaqueté avec soin, dans la glace, plus de soixante dix mille livres de flétan, de qualité supérieure.

En 1882, pendant que j'étais dans la baie des Sept-Iles, deux goëlettes américaines vinrent pêcher le maquereau au sud des îles aux Basques, et s'en retournèrent au bout de deux jours avec un chargement de huit cents quarts de cet excellent poisson, que le commandant d'une des goëlettes disait être sûr de vendre au moins vingt piastres le quart à Boston.

La pêche de la morue, malgré la manière peu judicieuse dont on la fait donne encore d'assez grands bénéfices. Le hareng pourrait se prendre dans la baie, en quantité presque incroyable, durant certaines années ; mais je dois à la vérité de dire que là, comme ailleurs, la manière de pêcher est des plus primitives. Il manque le capital, que n'ont pas les pêcheurs et sans lequel il est impossible de se procurer les ustensiles de pêche convenables. Ces pauvres gens se contentent de nous dire qu'ils ne font pas mieux, parce qu'ils ne sont pas assez riches pour se procurer les ustensiles de pêche perfectionnés, dont se servent les pêcheurs étrangers. L'esprit d'association manque chez eux.

Au nord de la baie, dans une petite rivière appelée la rivière du Grand Rapide, se trouve un immense dépôt de fer magnétique. Les navigateurs de la baie s'en servent pour lester leurs goëlettes et leurs bateaux de pêche ; ils préfèrent ce minerai à tout autre lest, parce qu'il est très lourd. Pour la première fois, depuis que nous étions partis de Rimouski, le soleil parut dans tout son éclat, depuis une heure jusqu'à huit heures du soir. Dans le cours de l'après-midi, nous fîmes saluer M. Wilson, agent du poste de la compagnie de la Baie d'Hudson. Ce monsieur nous donna beaucoup de renseignements utiles concernant les ressources de la baie, en particulier, et de la côte en général. Je profitai de quelques minutes dont nous pouvions disposer, pour entrer dans la forêt et prendre note de la végétation. Les arbres de la famille des conifères y dominent. Je remarquai entre autres le pin gris improprement appelé cyprés en Canada, (*Pinus rupestris*, Michx). Je donnerai plus loin une liste des plantes de cette localité. Le lendemain, 5 juillet, à six heures du matin, le brouillard était si épais qu'il nous était impossible de distinguer la terre. Cependant, vers les dix heures de l'avant-midi, la brume commença à se dissiper, grâce à une petite brise venant du nord. A dix heures et demie, nous levions l'ancre et nous sortions de la baie par le chenal du milieu laissant sur notre droite la Pointe Chassé, les îles Manouin et Caroussel, et sur notre gauche, c'est-à-dire à l'est, les îles aux Basques. Tout près de l'île Manouin et y joignant à marée basse, se trouve un îlet de pierre à chaux de très belle qualité. Certaines couches de la partie nord de l'îlet, qui est aussi la plus élevée au dessus de l'eau, sont entièrement composées de coquilles de mollusques univalves, surtout de *Murchisonia*. C'est de cet îlet calcaire que l'on tirait la pierre à chaux pour les forges de la rivière Moisie. Il paraîtrait que les riches dépôts de fer magnétique de la rivière du Grand Rapide, tributaire de la baie des Sept-Iles, ont été concédés à la ci-devant compagnie de Moisie.

En partant des Sept-Iles nous dirigeâmes notre course vers

les îlets des Perroquets, où devaient se faire les premières observations scientifiques, but de notre voyage. À midi, le temps était assez clair pour nous laisser voir distinctement la côte. Nous laissons successivement sur notre droite la rivière Moisie, remarquable par ses grandes pêcheries de saumon et de morue, exploitées, la première par messieurs Holliday et Cie., et la seconde par messieurs J. et E. Collas, qui ont des établissements considérables sur la rive droite de cette rivière.

La côte opposée de la baie offre encore à nos regards les ruines des forges catalanes de la compagnie de Moisie. On sait que cette rivière est une des plus considérables, sinon la plus considérable de la côte nord du golfe Saint-Laurent.

De là, continuant notre route, nous passons devant la pointe Saint Charles, où se termine la baie de Moisie, puis devant la pointe des Cormorans, qui bornait jadis à l'est les Postes du Roi. Cette partie de la côte nord qui s'étend depuis et y compris l'île aux Œufs, jusqu'au cap des Cormorans, fut réunie au domaine du Roi en vertu de l'ordonnance de l'intendant Hocquart, en date du douze mai mil sept cent trente-trois et dont la teneur, pour ce qui concerne spécialement la concession de l'île aux Œufs, se lit comme suit : " Nous avons en tant que besoin, réuni au domaine de Sa Majesté le dit terrain concédé au dit sieur Bissot, depuis et compris la dite île aux Œufs jusqu'à la pointe des Cormorans, qui est à quatre ou cinq lieues au-dessous de la dite rivière Moisie."

Nous reviendrons sur ce sujet lorsqu'il sera question des Postes du Roi. C'est à la pointe des Cormorans que les héritiers de feu M. Bissot mentionnés ci-dessus placent la borne occidentale de la seigneurie de la terre ferme de Mingan.

Continuant toujours notre route vers l'est, nous passons devant la rivière aux Bouleaux, (la *Bason river* de l'amiral Bayfield), la rivière Manitou, la rivière la Chaloupe, la ri-

vière du Tonnerre remarquable par la quantité de fer magnétique que renferment les falaises granitiques qui s'étendent de chaque côté de son embouchure, et qui bordent sur une distance considérable les rives du golfe Saint-Laurent ; ensuite la rivière Sheldrake, la rivière à la Pie (*Maggie river*), ces trois dernières remarquables par les grands établissements de pêcheries de morue qu'y possèdent les armateurs de Gaspé, MM. LeBouthillier, Collas et Robin. Huit milles plus à l'est de la Pointe à la Pie se décharge la rivière Saint-Jean, qui fut deux fois la limite orientale du Bas-Canada et qui séparait autrefois cette dernière province des possessions de l'île de Terre-Neuve.

Sur les huit heures du soir, nous mouillons entre les îlets des Perroquets et l'embouchure de la rivière Saint-Jean, pour y passer la nuit. Le 6 juillet, une assez bonne brise soufflait du sud-ouest, ce qui n'empêcha pas la brume de nous envelopper de toutes parts. Nous entendions bien les cris d'innombrables oiseaux, sans cependant les voir. Nous entendions aussi le bruit de la respiration d'un épaulard (*Oreca gladiator*, Gray), et les cris de quelques loups marins de l'espèce *Phoca vitulina*, L. Ces derniers ne restèrent pas longtemps la tête hors de l'eau, car ils durent retraiter devant la fusillade des jeunes Nemrods de l'expédition, qui ne manquaient jamais de tirer sur tout ce qui se montrait à la surface de l'eau. Les épaulards, les phoques ne pouvaient approcher assez pour nous donner une chance de les observer, sans recevoir une volée de coups de fusils, qui ne tuaient pas ces animaux, mais qui ne laissaient pas que de les effrayer et de les tenir à distance du vaisseau.

A huit heures du matin, sur l'offre obligeante de M. Bender, j'accompagnai une partie des explorateurs aux îlets des Perroquets. L'on prétendait que ces îlets, rendez-vous d'une multitude d'oiseaux de mer, étaient couverts de guano. J'étais heureux d'avoir l'occasion de constater *de visu* la

vérité de ce que l'on disait depuis si longtemps, à savoir, que ces îlets renferment des dépôts considérables de ce précieux engrais. Nous débarquâmes d'abord sur l'îlet situé le plus à l'ouest. Cet îlet n'est qu'une masse compacte de roches calcaires de forme presque quadrangulaire, et s'élevant à pic jusqu'à la hauteur de trente à quarante pieds au-dessus du niveau de la mer. Les côtes de l'îlet qui regardent l'est et le sud s'abaissent en pente douce jusqu'au bord de l'eau. Il n'est peut-être pas sans intérêt de noter ici un fait que j'ai remarqué dans toutes les îles calcaires du golfe que j'ai eu l'occasion de visiter et que j'ai déjà fait remarquer au sujet de l'îlet calcaire des Sept-Iles. J'ai invariablement constaté dans les îles de Mingan, dans l'île d'Anticosti, etc., etc., que le côté septentrional de ces îles se termine par des falaises escarpées qui s'élèvent en quelques endroits jusqu'à deux et trois cents pieds de hauteur, au pied desquelles la mer offre une grande profondeur, tandis que le côté opposé va s'abaissant graduellement jusqu'au niveau de la mer.

L'îlet où nous étions débarqués ne présente qu'une végétation herbacée. Il est incliné vers le sud et recouvert d'une couche d'humus très riche, variant de six à dix-huit pouces d'épaisseur. C'est dans cet humus que les macareux ou perroquets de mer (*Mormon*, Ill.) ont creusé des galeries au fond desquelles ils déposent leurs œufs et gardent leurs petits, jusqu'à ce que ces derniers puissent pourvoir à leurs besoins. Cet humus est très riche en principes fertilisants, comme le prouvent la grosseur et la succulence des tiges des végétaux qui y croissent, et qui atteignent jusqu'à un pouce et demi et même deux pouces de diamètre, comme la berce (*Heracleum lanatum* Michx.), la gigue (*Conium maculatum*, Linn.) et la ligustique (*Ligusticum scoticum*, Linn.) etc. Cette terre, toute riche qu'elle est, n'est certainement pas du guano, quoiqu'on en dise. Les oiseaux y sont en quantités innombrables, faisant leurs nids dans la terre, comme les perroquets de mer (*Mormon*, Ill.), ou dans les fissures des rochers,

comme les hirondelles de mer, (*Sterna*, Linn.), ou à la surface du sol, comme les goélands (*Larus*, Linn.), les guillemots ou pigeons de mer, (*Uria*, Bris.), les pingouins, (*Alca*, Linn.) les eiders, (*Somateria*, Leach.), etc., etc.

Nous traversâmes ensuite à la seconde des îles des Perroquets, située au sud-est de la première. Cette île diffère peu de celle que nous venions de visiter, quant à sa formation géologique, à sa flore et à sa faune.

Elle m'a paru être un peu moins élevée au-dessus du niveau de la mer, et avoir une superficie un peu plus grande. Après cette exploration, faite à la hâte, nous retournâmes à bord de l'*Alaska*.

Ajoutons que ces îlets ne produisent ni arbres, ni arbrisseaux, ni arbustes. Deux seulement produisent une végétation herbacée. Quant aux deux autres que nous n'aperçûmes que de loin, ce sont des bancs de sable sur lesquels se brisent constamment les vagues, et célèbres par plus d'un naufrage.

A dix heures vingt-cinq minutes de l'avant-midi, nous quittions l'embouchure de la rivière Saint-Jean, remarquable par ses vastes établissements de pêcheries de morue et ses belles pêcheries de saumons. A onze heures, nous doublions la Longue Pointe de Mingan, où se trouvent aussi plusieurs établissements de pêcheries de morue. Une heure plus tard, le steamer *Alaska* mouillait dans le havre de Mingan, vis-à-vis le poste de la compagnie de la Baie d'Hudson. A midi, le soleil ayant dissipé les nuages, nous pûmes admirer le beau havre de Mingan, borné au sud par les hautes falaises de pierres calcaires de l'île du même nom, et au nord par une plage sablonneuse couverte d'arbres d'une assez belle venue.

Après avoir pris congé de monsieur Lannon, agent du poste de Mingan, nous partions pour la Pointe aux Esqui-

maux. Le poste de Mingan est célèbre à plus d'un titre. Messieurs Bissot et Joliet y avaient établi un poste de pêcheries sédentaires et de traite, où ils firent de bonnes affaires.

A peine étions-nous sortis du havre de Mingan, qu'un véritable banc de brume nous déroba la vue des îles au milieu desquelles nous passions, et dont nous n'étions qu'à quelques cents verges. Nous avançons avec une lenteur désespérante ; ce fut un bonheur pour nous, car arrivés en face de l'île Quarry, une des îles Mingan, la proue de l'*Alaska* s'enfonça dans un banc de sable. Il n'y avait qu'une heure que nous avions quitté le havre de Mingan. Par bonheur, la marée n'était qu'à demi-haute, et nous avons raison de croire que nous reviendrions à flot dans l'espace de deux ou trois heures. Le capitaine fit alléger l'avant du vaisseau, en faisant transporter le fret lourd à l'arrière. Enfin, sur les cinq heures du soir, et grâce à la puissance de son hélice, le vaisseau fut déchoué et reprit tant bien que mal la direction de la Pointe aux Esquimaux.

Comme le brouillard devenait de plus en plus dense, nous fûmes contraints de mouiller au milieu des îles, sur un fond de sept à huit brasses d'eau. Une forte brise du sud-ouest dissipa un peu le brouillard, et nous fit reconnaître que nous étions mouillés dans le chenal que sépare l'île aux Moniacs de l'île Niapisca. Jusqu'à huit heures et demie du soir, le brouillard ne fit qu'augmenter. Le capitaine Campbell, voyant l'impossibilité de diriger sa course au milieu des îles par un temps pareil, résolut de passer la nuit en cet endroit. Le vent soufflait avec force ; mais nous étions en sûreté, au milieu des îles, qui nous protégeaient contre les vents du large.

Le 7 juillet, à six heures du matin, le vent était revenu au nord-est, et comme le temps était un peu moins couvert, nous levions l'ancre et après avoir essayé pendant à peu près une

heure de trouver notre route à travers le brouillard, nous fûmes obligés de mouiller de nouveau. Quelques minutes plus tard, nous entendions distinctement le son d'une cloche. Ceci indiquait que nous n'étions pas loin de la Pointe aux Esquimaux. Le capitaine fit encore une fois lever l'ancre et diriger sa course vers le point d'où venait le son, faute de mieux. A peine s'était-il écoulé un quart d'heure, que nous distinguions au-dessus des bancs de brume le clocher d'abord, et ensuite toute l'église, puis le village de la Pointe aux Esquimaux, en face duquel nous mouillions à huit heures précises de l'avant-midi, à environ cent cinquante verges de la côte.

Le brouillard se dissipa comme par enchantement, et nous pûmes admirer à notre aise la belle nappe d'eau de la baie, bornée d'un côté par la plage sablonneuse sur laquelle est situé le village, et de l'autre par la grande et belle île du même nom, couverte d'une luxuriante végétation.

A une heure et demie, nous allions présenter nos hommages à Monseigneur Bossé, préfet apostolique de la Côte Nord, qui nous reçut avec la plus grande courtoisie et nous parla longuement des ressources de la Côte Nord, et de l'état précaire où sont les habitants de cette région, qui ne comptent que sur la pêche pour la nourriture et le vêtement.

Monseigneur Bossé parut enchanté d'apprendre qu'une compagnie puissante se proposait d'entreprendre l'exploitation des riches pêcheries de la côte du Labrador sur une grande échelle, et que cette compagnie avait l'intention d'employer de préférence les habitants de la côte, excellents pêcheurs et habiles marins, endurcis aux fatigues de la pêche et de la navigation. Monseigneur Bossé considère que l'établissement de cette compagnie sur la côte du Labrador inaugurerait une ère de progrès, surtout si elle fait participer les pêcheurs aux bénéfices qu'elle réalisera, comme le font

presque tous les armateurs américains pour leurs employés. Ce serait là le meilleur moyen d'intéresser les pêcheurs canadiens et acadiens au succès de l'entreprise. En effet, il n'y a rien de plus propre à créer de l'émulation parmi les serveurs d'une compagnie que de les faire participer aux profits.

Le havre aux Esquimaux, situé à environ dix-huit milles à l'est de Mingan, est formé par la Pointe aux Esquimaux et l'île de ce nom, située en face. Ce havre est à l'abri de tous les vents, et peut contenir une flotte nombreuse et du plus fort tonnage.

C'est en 1855 et 1856 que deux familles de pêcheurs des îles de la Magdeleine, vinrent s'établir à la Pointe aux Esquimaux pour faire la pêche de la morue sur la côte nord et la chasse des animaux à fourrure dans les forêts voisines. En 1858, il y avait déjà quinze familles de pêcheurs d'établies en cet endroit. Les nouveaux venus se proposaient de faire la chasse du loup-marin, sur les glaces flottantes, le printemps, de pêcher la morue, le hareng et le maquereau durant l'été.

Le village de la Pointe aux Esquimaux s'accrut si rapidement qu'en 1861 l'on y comptait déjà trente-sept familles acadiennes des îles de la Magdeleine. Les pêcheurs avaient eu beaucoup de succès depuis leur établissement sur la côte nord. Il n'y avait pas de grandes pêcheries près de la Pointe aux Esquimaux, mais l'excellence de son havre, la facilité de s'y procurer de l'eau douce et du bois en abondance, en ont fait un lieu très propre à un établissement. Le sol, bien que sablonneux, produit très bien les plantes potagères et les racines.

Aujourd'hui la Pointe aux Esquimaux est le siège d'une préfecture apostolique, où le premier titulaire, Monseigneur Bossé, a déjà opéré de grandes réformes et produit un bien immense. Le village possède une belle église et un beau pres-

bytère. Les enfants des planteurs reçoivent une instruction soignée dans trois écoles très bien tenues. Il y a aussi un bureau de poste, un bureau de douane, etc., le tout très bien administré. Nul doute qu'avec les améliorations projetées et une exploitation moins mesquine et plus intelligente des riches pêcheries de la partie nord du golfe Saint-Laurent, ce village ne soit appelé à un avenir des plus prospères. La Pointe aux Esquimaux est fréquentée par les cabotiers de Québec et d'Halifax.

En 1881, les produits de la campagne du printemps et de l'été donnèrent les résultats suivants, qui m'ont été fournis sur les lieux en 1882. Soixante-douze mille gallons d'huile de loup-marin, vendue de trente-cinq à quarante centins le gallon ; vingt-quatre mille peaux de loups-marins, vendues de soixante à soixante-dix centins la pièce ; plus huit mille huit cent cinquante quintaux de morue sèche, valant de quatre à cinq piastres le quintal, et cinq mille neuf cents gallons d'huile de foie de morue estimée à cinquante centins le gallon, sept cents barils de hareng valant de trois à quatre piastres le baril.

Cette année-là était comptée comme la plus productive depuis la fondation de la colonie.

L'île aux Esquimaux fournit d'assez bon bois de charpente et produit une grande variété de plantes.

M. Bender avait enfin réussi à engager un pilote ; celui-ci se faisait fort de nous diriger en aucun endroit de la côte que nous voudrions visiter. A deux heures et demie, nous prîmes congé de Monseigneur Bossé, emportant avec nous les meilleurs souvenirs du prélat et des habitants de cette partie du pays.

Comme le brouillard commençait déjà à se former autour des îles entre lesquelles nous avions à passer, le capitaine

Campbell profita du temps où la brume n'était pas encore très épaisse pour gagner le large. A huit heures du soir, le temps continuait d'être assez beau, quoiqu'un peu brumeux. Le navire fila toute la nuit à raison de huit nœuds à l'heure, jusqu'au point du jour le lendemain, le 8 juillet. Bientôt la brume nous enveloppa de toutes parts, en sorte que nous ne distinguions plus la terre, qui devait se trouver sur notre gauche. La crainte de nous heurter à des bas-fonds ou des récifs nous forçait de nous éloigner de plus en plus de la côte.

Le vent du nord-est soufflait une forte brise et nous apportait le froid et les brouillards de l'île de Terre-Neuve et du détroit de Belle-Isle. Pendant toute la journée du 8 et la nuit suivante, nous fûmes ensevelis dans une brume épaisse, sans savoir au juste où nous étions. Une pluie fine, et glacée tomba toute la nuit.

Le 9, sur les quatre heures du matin, la pluie tombait par torrents et durait jusqu'à huit heures, pour faire place à une brume tellement dense qu'il était impossible de voir la surface de l'eau à un quart de mille du navire. Nous n'avions pas vu la terre depuis que nous avions quitté les îles aux Esquimaux.

Le capitaine Campbell ne crut pas devoir poursuivre sa course au milieu de pareilles ténèbres, et fit mettre à la cape. La violence du vent augmentait d'heure en heure. Des vagues énormes imprimaient au steamer un tangage et un roulis des plus désagréables pour ceux qui ne sont pas accoutumés aux danses désordonnées d'un navire en panne, au milieu des éléments déchainés. Cependant, l'*Alaska* se comportait admirablement bien et ne laissait pas les vagues envahir son pont, en sorte que les passagers pouvaient se tenir debout en s'accrochant aux cordages, et éviter en restant au grand air les désagrément du mal de mer. On entendait bien, de-ci, de-là, des soupirs comme venant de personnes sur le point de payer leur

tribut à Neptune, mais en réalité rien de bien grave ne se produisit. Quelques ablutions eurent bientôt fait disparaître toutes traces de la colère du dieu des mers. Quant à moi, je n'ai pas eu lieu jusqu'à présent de me plaindre des rigueurs de la mer, et comme il n'est pas probable que nous ayons de plus forte tempête à l'avenir, j'espère me tirer assez bien d'affaire. Pas de changements pour le mieux au commencement de la nuit.

La journée du 9 a été encore plus orageuse que celle du 8, et après avoir été ballotés toute la journée, force nous fut d'aller nous coucher sans espoir de voir le temps s'améliorer pendant cette nuit que nous dûmes encore passer à la cape. J'étais néanmoins heureux de ne pas souffrir du mal de mer, j'en fus quitte pour la privation du sommeil.

Le 10 juillet au matin, le vent diminua sensiblement, et le vaisseau, plus ferme, nous permit de prendre un peu d'exercice sans courir le risque de tomber. Le brouillard, moins opaque que la veille, nous permettait d'apercevoir les oiseaux de mer qui se dirigeaient à tire d'aile vers les îlets où ils font leurs nids.

Il y avait des guillemots (*Uria*, Brisson), des sternes (*Sterna*, Linn) des goélands (*Larus*, Linn), des macareux (*Murmon*, Ill), et autres oiseaux que je n'ai pu reconnaître à cause de la brume qui couvrait encore en partie la mer. (à et là un couple de plongeurs (*Colymbus*, Linn) glissait légèrement sur les vagues, plongeant au moindre signe de danger.

Nous passions successivement à la droite des récifs de Sainte-Marie, de l'île Watagheistic, des îlets Sainte-Marie, bordés de récifs et de brisants, des Roches Noires que nous pouvions distinguer par faitement, car nous n'en étions pas éloignés de plus d'un dem-îmille.

Le fracas que produisaient les vagues en se heurtant à ces

rochers ressemblait au roulement du tonnerre. Dans le cours de l'avant-midi, nous laissions sur notre gauche l'île du Petit-Mécatina, presque divisée en deux par la baie de Salaberry. Enfin, sur les dix heures, nous entrions dans la baie de l'ouest du Grand-Mécatina, ou Gros-Mécatina, comme l'appellent les planteurs de la côte, et nous mouillions sur un fond de sept à huit brasses d'eau. L'île du Grand Mécatina mesure trois milles et demi de longueur du nord au sud et trois milles de largeur ; sa plus grande hauteur au centre est de cinq cents pieds. Plusieurs îlets se trouvent dans le voisinage et protègent l'intérieur des baies. Cette île possède deux bons havres, où les plus gros vaisseaux peuvent mouiller en sûreté : elle fourmille d'oiseaux de mer. L'île Plate, ainsi qu'une autre île, a été visité au sujet du guano que l'on prétendait y être accumulé : mais là, comme aux îlets des Perroquets, le prétendu guano n'est autre chose qu'un humus assez riche, mais ne participant nullement de la nature du véritable guano. Il fut rapporté de l'île Plate un demi minot environ d'œufs de *guillemots*, de *pingouins*, de *fous* ou *margots*, (*Sula*, Briss), de *goélands*, etc. Parmi ces œufs je n'ai pas remarqué celui du canard *elder* : inutile donc d'y chercher l'édredon. Le *plongeon à collier*, appelé vulgairement *huard* en français, et *loon* en anglais (*Colymbus torquatus*, Brunn.), a été entendu et vu chaque fois que le brouillard nous a permis de voir à trois ou quatre cents verges de notre vaisseau. L'île du Grand Mécatina, grâce à ses deux bons havres et à la facilité de se procurer de l'eau douce et du bois, est très fréquentée par les goëlettes baleinières de Gaspé et de Terre-neuve. Les bâtiments pêcheurs de la Nouvelle-Ecosse et de l'île de Terre-neuve s'y rendent en grand nombre pour la pêche de la morue, du maquereau et du hareng. On y tue aussi beaucoup de phoques ou loups-marins au commencement de l'hiver et du printemps. Les espèces les plus communes et qui ont aussi une plus grande valeur sont les phoques ou loups-marins brasseurs des planteurs de la côte nord, ou loups-marins cœurs du Labrador et des îles de la Madeleine, auxquels les pêcheurs anglais don-

nent le nom de *Harp seal* (*Phoca groenlandica*, Fab.) et le cystophore ou loup-marin à capuchon *Hooded seal*, (*Cystophora cristata*, Nilss.) (*Phoca cristata*, Gm.) Le garde-pêche du Grand Mécatina, M. Louis Gaumont, en a tué jusqu'à quatre cents dans une seule année. Cette chasse se fait depuis la fin de novembre jusqu'au mois de janvier, et durant les mois de mars et d'avril. Un grand nombre de bateaux de pêche, montés par deux hommes chacun, étaient occupés à la pêche de la morue.

Les poissons que j'ai remarqués dans les eaux du Grand-Mécatina sont, outre la morue, le hareng, (*Clupea harengus*, Mitch.), la sardine, (*Clupea sardina*, Duhamel,) le fiétan, (*Hippoglossus vulgaris*, Dek.), le Thon (*Thynnus vulgaris* DeKay), la plie *Pleuronectes planus*, Mitch.), le lançon (*Ammodytes luncea*, Ayr.), l'éperlan (*Osmerus viridescens*, Le Sueur), le capelan, (*Malotus villosus*, Cuvier.) On y pêche aussi des crustacés, tels que les homards, les crabes, etc. On y trouve en abondance, mais non en grande variété, les mollusques suivants : les moules communes (*Mytilus edulis*, Linn.), les myes (*Mya arenaria*, Linn.), communément appelés coques, les buccins ou Bourgots (*Buccinum*, Brug.), les pourpres (*Purpura*, Brug, Linn.), les bigorneaux ou littorines (*Littorina*, Firusac.) ; on y trouve aussi des échinodermes, comme les oursins (*Echinus*, Linn.), les étoiles de mer (*Asteracanthion*, Stimpson). Voilà pour la mer ; passons maintenant à la terre. Les espèces ligneuses ne dépassent guère une hauteur de six à vingt pieds. Ce sont des sapins, des épinettes, des bouleaux nains, des saules, des aunes, des arbres et arbrisseaux fruitiers comme le petit merisier, l'amelancier ou petit poirier, le cormier, le genévrier, le *Vaccinium Vitis Idea*, la camarine, les graines de caribou, (*Arctostaphylos alpina*, Linn.), et autres dont je donnerai une liste plus tard. L'on voyait encore sur la pente nord des collines de l'île des bancs de neige et de glace que l'on distinguait d'une grande distance.

Le poste du Gros Mécatina est très ancien.

Dans le siècle dernier, il donnait un bon revenu et se trouvait compris dans la concession Pommereau. Il est occupé aujourd'hui par M. Louis Gaumont, qui paraît y faire de bonnes affaires.

Après avoir exploré les deux côtés de la baie de l'Ouest, et avoir parcouru l'île en tous sens pour en étudier la géologie, la flore et la faune, nous retournâmes à bord de l'*Alaska* pour y passer la nuit, satisfaits des choses que nous avons observées et des renseignements obtenus des pêcheurs, qui s'y trouvaient en grand nombre pour la pêche de la morue, qui ne faisait que de commencer.

Le lendemain 11 juillet, nous reprîmes nos explorations. Pour ma part, j'y ajoutai un bon nombre de plantes, de mollusques, etc., à la collection que j'avais commencée à la Pointe des Monts, etc., etc.

S'il faut en croire les plaintes proférées par les habitants de la côte et par ceux qui, en général, exploitent nos pêcheries, la partie nord du golfe serait infestée par une foule de pêcheurs étrangers qui enlèveraient, pour ainsi dire sous nos yeux, notre plus beau poisson, grâce à leurs engins de pêche perfectionnés et surtout à l'usage qu'ils font des filets appelés *trappets*, au moyen desquels ils complètent leur charge de poisson en très peu de temps, tandis que leurs goëlettes, fines voilières de trente à quarante tonneaux, montées par un équipage de dix à douze hommes habiles, parcourent les îles au milieu desquelles ils savent trouver des cachettes, d'où partent de petites embarcations, pour le pillage des œufs et de la plume des oiseaux aquatiques. Je n'entretiens aucun doute qu'il en sera de ces oiseaux utiles comme de bien d'autres animaux ; ils disparaîtront victimes de la rapacité et de l'imprévoyance des hommes. Est-il besoin de mentionner que le grand pingouin (*Alca impennis*, Linn) un des oiseaux les plus recherchés, est déjà au nombre des *rares éteintes*, dans le golfe Saint-Laurent.

Voici ce qu'écrivait le professeur James Orton à la date du 2 avril 1870. Il y a aujourd'hui trois spécimens de cet oiseau dans les musées des Etats-Unis de l'Amérique du Nord : l'un que l'on vient d'ajouter au Smithsonian Museum, à Washington ; un autre se trouve dans le musée de l'Académie des Sciences Naturelles, à Philadelphie, et le troisième dans le cabinet Giraud, au collège Vassar. Ce dernier spécimen, qui est le plus complet et le plus parfait, possède aussi la plus grande valeur scientifique, car c'est sur ce spécimen que Audubon a fait la description d'après laquelle il a exécuté son dessin du grand pingouin. Cet oiseau avait été capturé sur les bancs de Terre-Neuve.

Le grand pingouin ou alque géant, appelé aussi *Garefowl* par les Anglais, n'a pas, heureusement pour lui et pour nous, vécu assez longtemps pour recevoir plus d'un nom scientifique. Le célèbre Linné, qui a connu cet oiseau, l'a nommé *Alca impennis*, nom qui lui est resté jusqu'aujourd'hui. Il avait à peu près la grosseur d'une oie, la tête grosse et le bec recourbé, sillonné et aplati latéralement. Ses ailes rudimentaires étaient adaptées à la natation seulement, se rapprochant sous ce rapport des pingouins de l'hémisphère austral. Il avait les doigts entièrement unis par une membrane, le doigt postérieur manquait. Son plumage, noir dessus, était blanc dessous, de même que l'extrémité des ailes, et il avait une tache ovale blanche en avant de chaque œil.

L'alque géant était un oiseau des régions arctiques, habitant surtout les îles Féroë, l'Islande, le Groënland et les îlets situés autour de Terre-Neuve, &c. " L'alque géant, être dégénéré de la gent emplumée, dit Nuttall, et presque compté au nombre des monstres marins amphibies de l'abîme, semblait être condamné à habiter solitaire dans les régions désolées de la terre." Mais cet oiseau, qui ne pouvait s'élever dans les airs, était un plongeur sans rival, il nageait avec une rapidité extraordinaire.

Sa nourriture consistait en poissons et en plantes marines ; sa ponte était d'un seul œuf, de cinq pouces de longueur, curieusement marqué de figures imitant des caractères chinois. Il le déposait dans les interstices des rochers, ou dans des terriers profonds qu'il creusait avec son bec. Le seul bruit qu'on l'ait jamais entendu produire était une sorte de murmure ou de glou-glou. Jadis très abondant sur les deux rivages de l'Océan Atlantique, on croit qu'il est maintenant entièrement détruit. En 1844, il en fut pris deux près de l'Islande : mais à partir de cette année, il n'en a plus été vu ni mentionné, que je sache. Cependant, M. R. Dean rapporte (*Am. Nat.* VI. 368) qu'il en fut trouvé un spécimen dans le voisinage de Saint-Augustin au Labrador en novembre de 1870. Voir aussi " Les oiseaux du Canada " par M. C. E. Dionne, page 260, dans la note au bas de la page.

A propos du même oiseau, le célèbre ornithologiste, le Dr Elliott Coues dit qu'il en connaît quatre spécimens dans les Etats de l'Union Américaine : les trois spécimens mentionnés ci-dessus, et un quatrième dans le musée de l'Université de Harvard, à Cambridge, Massachusetts.

L'extinction d'une espèce, voilà certes un événement bien remarquable. Par laquelle des grandes causes d'extinction qui sont aujourd'hui lentement, mais incessamment en action dans le monde organique, l'*alque géant* a-t-il quitté cette vie, la place que Dieu lui avait assignée dans la série des êtres vivants ? La disparition de cet oiseau de nos régions est-elle due à l'émergence ou à l'affaissement des strates terrestres, ou aux empiètements d'êtres plus forts, plus vivaces que lui, ou bien encore aux révolutions qui s'opèrent dans les climats ? Nul homme ne saurait le dire au juste. Il n'est pas venu à notre connaissance qu'il se soit produit, sur nos côtes septentrionales, aucun changement capable d'affecter les conditions essentiellement nécessaires à l'existence de cet habitant des mers boréales. Les ossements de cet oiseau, que l'on trouve en grand nombre

sur les rivages du Groënland, de Terre-Neuve, de l'Islande, de la Norvège, etc., rendent témoignage de son ancienne abondance en ces lieux. Mais durant le dernier siècle, il est devenu de plus en plus rare et a fini par disparaître tout à fait vers le milieu du siècle actuel. Pourquoi ? Il n'y a pas de meilleures raisons physiques pourquoi certaines espèces périssent, que celle pour quoi l'homme ne vit pas toujours sur la terre. Nous pourrions peut-être dire avec l'illustre Buffon : " L'alque géant s'est éteint parce que le temps l'a vaincu. " Depuis la *Lingula prima* des terrains siluriens inférieurs jusqu'à l'alque géant, dont les ossements se trouvent dans les bancs de sable et les couches d'humus en voie de formation, les genres ont constamment perdu de leurs espèces, et les espèces de leurs variétés. Un oiseau qui se rapprochait beaucoup de l'alque géant, le dronte ou dolo, habitant des îles Maurice et Bourbon, s'éteignit aussi à la fin du XVIIe siècle.

Il en a été de cet oiseau comme du wapiti ou cerf du Canada oriental, qui abondait autrefois sur les bords du Saint-Laurent et de l'Outaouais, et où il n'est plus connu aujourd'hui que par ses os et ses énormes bois, que le défricheur amène quelquefois à la surface du sol en labourant son champ nouvellement défriché. Cet animal ne se trouve plus guère que vers les montagnes rocheuses, où, sans doute, il finira par disparaître tout à fait.

Nous avons employé les deux belles journées que nous avons eues depuis notre entrée dans la baie de l'ouest du grand Mécatina, à explorer cette île et les îles voisines et à nous procurer des renseignements utiles sur la chasse et la pêche du phoque, de la baleine, etc. Nous nous étions enquis avec soin, auprès des habitants les plus intelligents de la côte, de ce qu'il y aurait de mieux à faire pour rendre nos pêcheries plus productives, d'une exploitation moins dispendieuse et plus profitable aux habitants de la côte et aux pêcheurs en général, tout en les protégeant contre la rapacité des armateurs étrangers.

Nous étions tous revenus à bord à cinq heures du soir, et M. Bender et ses associés décidèrent de ne pas prolonger la présente exploration, vu l'inconstance de la température. Ils s'étaient convaincus qu'il n'y avait rien à faire pour ce qui regarde l'exploitation du guano, de l'édredon et des œufs d'oiseaux marins. D'un autre côté, ils avaient constaté que l'exploitation des pêcheries du golfe Saint-Laurent pouvait devenir une entreprise payante entre les mains d'hommes expérimentés et disposant de capitaux suffisants. Il fut donc décidé par ces messieurs que la présente exploration devait se terminer ici. En conséquence, après avoir pris congé des habitants de l'île, nous levions l'ancre et nous quittions la baie de l'Ouest à cinq heures de l'après-midi. Nous mettions le cap sur la pointe Est de l'île d'Anticosti par un fort vent d'ouest, c'est-à-dire par un vent contraire. La pointe Est de l'île d'Anticosti est à environ cent quatre vingt milles à l'ouest du Grand Mécatina. La nuit fut assez belle, bien qu'il venta très-fort. Le 12 juillet au matin, nous apercevions le phare de la pointe de l'Est que nous doublions sur les huit heures. Cette partie de l'île d'Anticosti, ainsi que la côte sud, paraissait peu élevée au-dessus du niveau de la mer. Après avoir côtoyé l'île d'Anticosti jusqu'à la pointe du Sud-Ouest, nous nous dirigeons enfin vers la baie de Gaspé. A trois heures de l'après-midi, le vent d'ouest était devenu si fort que l'eau rejaillissait, pour la première fois, jusque sur le pont du vaisseau.

Comme nous approchions de la terre du sud, une baleine se montra tout près de l'*Alaska* et projeta une colonne d'eau, ou plutôt de vapeur, à une hauteur de quinze à vingt pieds. Il faut croire que l'énorme cétacé vit le steamer ou entendit le bruit de l'hélice. car lorsqu'il revint à la surface, il avait pris une direction à angle droit de celle qu'il suivait auparavant, continua dans cette nouvelle direction aussi loin que nous pûmes l'apercevoir. Le capitaine Campbell, qui a pendant vingt-cinq ans fait la pêche de la baleine, nous dit que

c'était l'espèce appelée *Sulphur bottom* par les anglais, le rorqual (*Balaena rorgual*, Linn) ?

A cinq heures de l'après-midi, nous voyions assez distinctement la côte de Gaspé. Le vent, qui avait soufflé avec violence jusqu'à ce moment, diminua sensiblement de force à mesure que nous approchions de la terre où se déroulait le plus splendide panorama que j'aie jamais vu. Bientôt nous doublions le Cap Rosier et nous entrions dans le splendide bassin de Gaspé, que nous parcourûmes dans presque toute sa longueur. Nous mouillions sur les huit heures du soir, à deux cents verges du steamer *Admiral*, à bord duquel nous nous transportions pendant la soirée, après avoir serré la main et souhaité un heureux retour à nos amis de New-York. Le steamer *Admiral* devait partir le lendemain à une heure du matin, et comme j'avais oublié de dire au gaadien de nuit de m'éveiller, je ne pus jouir du spectacle que présente la vue du Cap Percé et du pittoresque village du même nom. Quand je m'éveillai le matin du treize, nous passions devant le village de la Grande Rivière : le temps était superbe, une légère brise soufflait du nord-est. La Baie des Chaleurs était couverte de centaines de barques de pêcheurs à la morue. Des bandes d'oiseaux aquatiques la sillonnaient en tous sens. Je remarquai entre autres le cormoran (*Phalacrocorax carbo*, Briss), au bec crochu et grand destructeur de poissons, dont il ingurgite de trois à quatre livres par jour, c'est-à-dire en moyenne la moitié de son propre poids, des goélands, des guillemots, des fous ou margots (*Sula-bassana*, Linn), etc.. etc. A huit heures trois quarts, nous arrêtions vis-à-vis les établissements de messieurs Robin et Cie. C'est ici le centre d'affaires de cette puissante maison. On dit que les messieurs Robin et Cie emploient à ce poste seul plus de quatre mille hommes pendant la saison de la pêche de la morue. Cette compagnie possède, en outre, de grands établissements pour la pêche et la préparation de ce poisson sur la côte nord et ailleurs.

A dix heures et quart, nous arrêtons à New-Carlisle, résidence de l'honorable M. Théodore Robitaille et chef-lieu du comté de Bonaventure, puis nous laissons successivement sur notre droite les jolis villages de Bonaventure et de Capelan, communiquant ensemble par un beau pont ; New-Richmond, où sont les grandes scieries de Messieurs Montgomery : Cascapédia, où Son Excellence le Gouverneur Général va pêcher le saumon pendant la vacance du mois de juillet ; Maria, situé le long de la côte et adossé à des montagnes coniques ; Carleton, Nouvelle, etc.

Les eaux de la baie étaient unies comme une glace, et nous pouvions voir des méduses (*Cyanea arctica*, Mes.) aux mille reflets métalliques, suspendant dans l'onde transparente leurs milliers de tentacules. A trois heures et quart, nous étions accostés au quai de Dalhousie, Nouveau-Brunswick, où nous devons passer la nuit.

Le 14 juillet, à sept heures et vingt minutes du matin, nous prenions le convoi de l'embranchement de Dalhousie, et nous arrivions à huit heures et quart à Campbelltown, sur le chemin de fer Intercolonial. A huit heures et demie du soir, nous étions arrivés à Lévis par une pluie battante. C'était bien le cas de dire, tel commencement, telle fin.

Je termine par les remarques que j'ai déjà faites dans le rapport abrégé que j'ai eu l'honneur de vous soumettre le 12 septembre dernier, en y ajoutant l'opinion émise par le commissaire des pêcheries du Canada, en 1874, au sujet de la destruction des phoques dans le golfe Saint-Laurent.

Je dois dire tout d'abord que pour ce qui regarde l'exploitation du guano, de l'édredon et des œufs qu'on disait exister en quantités énormes dans les îles et sur la côte nord du golfe Saint-Laurent, je ne puis en parler que par ouï-dire, n'ayant pas visité les îles où l'on assure que ces produits existent en

abondance. Je n'ai visité que deux des îlets des Perroquets et les îlets du Grand Mécatina, où ce que l'on prétend être du guano n'est autre chose qu'un humus très riche, comme le démontre la luxuriante végétation herbacée qui y croit.

Les oiseaux de mer sont très nombreux dans les îlets que nous avons visités. Ces îlets sont littéralement couverts de nids de diverses sortes d'oiseaux aquatiques. Le temps de la première ponte, qui est la plus profitable, était passé depuis déjà assez longtemps ; car les jeunes oiseaux étaient aussi gros que les vieux, et n'en différaient plus que par la couleur de leur plumage.

Les quelques œufs qui furent trouvés appartenaient ou à des retardataires, ou étaient les produits d'une seconde ponte. La quantité de nids qui couvrent ces îlets indique qu'il y aurait une forte récolte d'œufs à faire au temps de la première ponte. Je n'ai pas vu de canards eiders dans les îles que j'ai visitées, ni par conséquent constaté l'existence de l'édredon. Quant à la plume, le meilleur temps pour la récolter serait lorsque les jeunes oiseaux sont parvenus à l'état adulte, c'est-à-dire à leur pleine croissance.

Je ferai remarquer, en passant, que si l'on lève les œufs au printemps, lors de la ponte, et qu'on tue les oiseaux en été pour avoir la plume, il arrivera inévitablement que les îles se dépeupleront de gibier en peu d'années.

Je me permettrai d'ajouter ici à ce que j'ai dit ci-dessus du grand pingouin ou alque géant (*Alca impennis*, Linn), qu'il est sans contredit l'un des oiseaux les plus remarquables, à cause de la grandeur de sa taille et de l'épaisseur de sa robe, dont les habitants du nord se servaient pour se faire des vêtements d'hiver très-chauds. Un œuf de l'alque géant se vendrait aujourd'hui de cent cinquante à deux cents piastres, tandis qu'un spécimen de l'oiseau même, bien conservé, serait

payé plus de six cents piastres. Non seulement on a exterminé cet oiseau dans le nord du golfe, mais encore dans les mers du Groënland et de l'Islande.

C'est un fait malheureusement trop connu que certains planteurs de la côte, mais surtout des étrangers venus de la Nouvelle-Ecosse, de l'État du Maine et de l'île de Terre-Neuve, pillent les œufs des oiseaux de mer, qu'ils vont ensuite vendre dans leur pays. Ces années passées, on a compté jusqu'à une trentaine de goëlettes occupées à prendre des chargements d'œufs d'oiseaux sauvages dans les îles du golfe, et ce qu'il y a de pis, c'est que lorsque ces pillards s'aperçoivent que les œufs sont couvés, ils les cassent et les détruisent, afin que les oiseaux pondent davantage. Alors tous ces œufs frais sont enlevés, et c'est ainsi qu'ils s'en détruit des milliers et des milliers tous les ans.

Je pense en avoir dit assez pour prouver que, dans l'état actuel des choses, l'exploitation du guano, des œufs et de la plum en esaurait être une entreprise payante. Une compagnie qui se chargerait de veiller à la conservation du gibier de mer et des œufs mériterait certes d'obtenir l'appui du gouvernement pour atteindre ce but. Quant aux pêcheries du golfe, elles offrent un vaste champ à l'esprit d'entreprise. Nos pêcheries de morue, de hareng, de maquereau, etc., ont été considérées jusqu'aujourd'hui comme inépuisables. Cependant l'exploitation de ces richesses est devenue, en grande partie, la proie des armateurs étrangers à notre province. Les pêcheurs de la Nouvelle-Angleterre, ceux de la Nouvelle-Ecosse et de l'île de Terre-Neuve, nous enlèvent tous les ans une quantité énorme d'excellents poissons, sans profit pour les habitants de cette province et sans donner de revenu au trésor provincial, ni au trésor fédéral. Ces armateurs étrangers se procurent chez eux tous les approvisionnements, moins la *boîte* dont ils ont besoin pour leur campagne. Ils arment leurs goëlettes, fines voilières, dans les ports d'où ils partent et où ils engagent aussi, non

seulement leurs équipages, mais encore les hommes dont ils ont besoin pour prendre et apprêter le poisson. Munis de filets appelés *trap-nets* et d'autres ustensiles de pêche de plus perfectionnés, ces pêcheurs envahissent, à un moment donné, les eaux du golfe et chargent généralement en peu de jours leurs navires des plus belles espèces de poisson, et cela en présence de nos propres pêcheurs, qui ne sauraient, malgré tout leur travail et les fatigues incroyables qu'ils s'imposent, arriver à un semblable résultat. Les ustensiles de pêche de nos pêcheurs canadiens et acadiens sont tellement primitifs, et leurs moyens pécuniaires si restreints qu'il leur sera toujours impossible de lutter seuls contre la concurrence des pêcheurs étrangers.

Quant à la pêche de la morue en particulier, elle est presque entièrement entre les mains des armateurs de Jersey, qui tirent de cette île les effets nécessaires à leurs exploitations, et y engagent les équipages dont ils ont besoin. Ils ne se servent des habitants de la côte que pour les travaux les plus fatigants et les moins rémunérateurs. Ces derniers sont toujours endettés envers leurs bourgeois, car ils sont obligés d'accepter les gages qu'on veut bien leur donner, c'est-à-dire un salaire à peine suffisant pour les empêcher de mourir de faim. Au reste, les armateurs de Jersey ne s'occupent guère que de la préparation de la morue sèche, qui leur rapporte des bénéfices considérables. Tous les déchets, tels que les entrailles, le foie et la langue dont on a extrait l'huile, sont jetés à la mer et sur les rivages où ils répandent une odeur infecte. Ces déchets pourraient être avantageusement convertis en guano de poisson, engrais très riche et en grande demande chez les cultivateurs. Ainsi nos belles pêcheries se trouvent la proie d'armateurs étrangers à la province, disposant de grands capitaux et faisant à nos pauvres pêcheurs de la côte nord une concurrence ruineuse.

Les pêcheurs jersais règnent en maîtres sur les côtes du golfe, grâce à leurs capitaux et à leur longue expérience de la

pêche de la morue, dont ils se sont faits une industrie spéciale. Quant à la position des planteurs ou habitants de la côte nord, elle est des plus précaire à cause de la modicité des gages qu'on leur donne, et du bas prix auquel on achète le fruit de leur travail. Le pêcheur acadien mérite certainement qu'on s'occupe de lui plus qu'on ne l'a fait par le passé. Il est pêcheur habile et capable d'endurer la fatigue, la faim et la soif, jusqu'à un degré incroyable. Son état de pénurie l'a tenu dans une espèce de servage, dont il n'a pu jusqu'ici s'affranchir. Il a contribué, par son travail incessant, par les fatigues qu'il s'est imposées et par son habilité de pêcheur à édifier les fortunes colossales de ceux qui l'ont exploité, encore plus qu'ils n'ont exploité les pêcheries.

Passons maintenant à une autre branche d'industrie qui réclame, suivant moi, toute la sollicitude du gouvernement de cette province : je veux dire les pêcheries ou plutôt la chasse des phoques ou lous-marins. Quel profit en retirent les pêcheurs habitant la côte nord du golfe Saint-Laurent et autres de la province de Québec ? C'est à peine si un sur vingt de ces animaux tués chaque année tombe entre les mains des pêcheurs bas-canadiens. Tous les printemps, au temps de la chasse, nous apprenons que les vaisseaux américains, néo-écossais, terre-neuviers s'en retournent avec des chargements complets de lous-marins.

Ainsi, en 1884, il ne fut pris, dans toutes les eaux appartenant à la province de Québec, et par les pêcheurs bas-canadiens, que dix mille trois cent soixante-neuf lous-marins de toutes sortes, et un peu plus de dix-neuf milles en 1883, tandis que les pêcheurs étrangers à notre province en emportaient des centaines de mille.

Cette différence est due à ce que les armateurs étrangers sont beaucoup plus riches, et qu'ils emploient des steamers ou d'autres vaisseaux d'une construction bien supérieure à celle des vaisseaux de nos compatriotes.

Il n'y a pourtant pas d'industrie plus lucrative que celle-là. Les peaux et les huiles de phoques trouvent toujours un marché facile et rapportent de bons bénéfices aux armateurs, tandis que les os sont convertis en phosphates de grande valeur. Chez nous, les débris de phoques sont perdus ; car, comme je l'ai dit à propos de la pêche de la morue, ce que veulent surtout les armateurs aujourd'hui, c'est de faire de l'argent et de le faire vite, sans égard au gaspillage d'une partie de la fortune publique et sans souci des besoins de l'avenir.

Il me sera bien permis de citer ici à l'appui de ce que je viens de dire l'opinion du commissaire des pêcheries du Canada, émise dans son rapport du 31 décembre 1874. Voici comment il s'exprime : je cite textuellement la traduction.

“ Tant que la chasse au phoque sur la glace s'est faite avec des voiliers et des rets tendus sur le rivage, les vicissitudes de la poursuite donnaient une certaine protection naturelle à cet animal, il en restait un bon nombre après la destruction annuelle légitime. Mais le récent emploi de steamers a fait disparaître plusieurs des premières difficultés, et permet aux chasseurs de phoques de poursuivre leur proie et d'en faire un massacre indistinct. Ces navires entrent dans les champs de phoques avant la naissance des petits, dérangeant ainsi les troupeaux et faisant périr la progéniture, ou arrivent quand les petits ne peuvent encore s'échapper, et les chasseurs détruisent instinctivement le phoque reproducteur et ses petits. Une quarantaine de steamers et autant de voiliers, venus des différents ports d'Europe se sont trouvés en même temps, pendant la dernière saison, occupés à faire cette opération destructive ; le massacre a été si grand qu'il a fait naître partout des appréhensions. Vers la même époque, des steamers américains, qui faisaient aussi de vastes opérations, attirèrent l'attention des autorités. ”

Depuis quelques années, les armateurs du Nouveau-Brunswick et de la Nouvelle Ecosse, comprenant le parti avantageux qu'ils pouvaient tirer des déchets de poissons, de phoques, etc., entreprirent la fabrication du guano artificiel. Leur entreprise fut couronnée d'un plein succès.

En 1884, la valeur du guano de poisson fabriqué dans la Nouvelle-Ecosse se montait à vingt-deux milles cinq cent cinquante-cinq dollars, et dans le Nouveau-Brunswick à quarante-trois milles cinq cent soixante quinze dollars. somme considérable, vu le peu d'étendue des côtes de cette dernière province comparée à celle de la province de Québec.

Il est inutile de s'arrêter davantage à un sujet qui est parfaitement compris. Je crois en avoir dit assez pour donner une idée de l'importance de nos pêcheries, des réformes qu'il y aurait à opérer dans l'exploitation de nos richesses maritimes, et des moyens à prendre pour améliorer le sort des habitants de la côte du Labrador.

J'exprimerai cependant un vœu. C'est qu'il soit pris des moyens pour empêcher, dès le printemps prochain, les maraudeurs de s'emparer, pour ainsi dire sous les yeux de l'autorité, des richesses dont la divine Providence a été si prodigue envers notre pays. Le moyen le plus efficace serait dans mon humble opinion, la nomination de magistrats munis de pouvoirs nécessaires pour la protection du poisson, dans les limites qui nous sont réservés par les traités, ainsi que pour la protection du gibier de mer et des œufs. Les magistrats devraient résider sur la côte même, et dans le voisinage des lieux où se commettent le plus fréquemment ces déprédations. L'on conçoit qu'il est humainement impossible qu'un ou deux croiseurs puisse et surveiller efficacement une côte de onze cents milles de développement, bordée sur une étendue de près de trois cents milles, d'une multitude d'îles formant de nombreux petits havres dans lesquels les maraudeurs trouvent presque toujours une retraite assurée. Les brumes, si fréquente sur la côte nord, comme nous venons nous-mêmes d'en faire l'expérience, leur offrent souvent les moyens d'échapper aux croiseurs et de s'enfuir avec leur butin.

Une compagnie qui se chargerait d'établir sur la côte du Labrador ou ailleurs sur la côte nord, dans les endroits acces-

sibles à la population, concurremment avec l'exploitation des pêcheries de saumons, de morues, de harengs, de maquereaux, de flétans, de loups-marins, etc., des manufactures, de guano de poisson ou *ponace*, et d'y ériger des boutiques pour la fabrication des boîtes, des barils, etc. nécessaires au transport des produits, contribuerait beaucoup au bien-être et à la prospérité des planteurs domiciliés dans cette partie du domaine public. La condition de ces hardis pêcheurs ne saurait être pire qu'elle ne l'est maintenant. Toute amélioration opérée sur cette côte serait un bienfait pour ces pauvres gens séparés du reste du monde pendant sept mois de l'année.

Les demandes de secours que l'on adresse tous les ans au gouvernement pour empêcher ces populations de mourir de faim sont la meilleure preuve de ce que j'avance.

Je ne crois pas qu'il soit dangereux ni contraire aux intérêts bien entendus de cette province, d'accorder pour un certain nombre d'années des privilèges assez étendus à une compagnie riche, capable de lutter avec les monopoleurs actuels, pourvu que le gouvernement prenne les précautions nécessaires en pareil cas. J'oserais suggérer, par exemple, que le gouvernement s'assurât, avant d'accorder un tel privilège, que la compagnie qui en sollicite l'octroi ou le droit d'exercer un monopole, soit de bonne foi, qu'elle ait les capitaux et l'expérience nécessaires pour conduire les exploitations projetées d'une manière profitable pour elle-même et pour le pays; qu'elle s'engage à employer, de préférence, les pêcheurs de la côte et autres habitants de la province de Québec, qui entendent le métier de pêcheurs, etc., etc. Le gouvernement pourrait aussi fixer un délai, disons de deux ans, pendant lequel la compagnie serait tenue de choisir les endroits non occupés sur la côte nord et au Labrador où elle désirerait fixer ses postes d'affaires, et d'y ériger les constructions nécessaires à l'exploitation des industries, etc., etc.

Les habitants ou planteurs de la côte nord du golfe sont non seulement des pêcheurs habiles et endurcis à toutes sortes de

fatigues et de privations : mais ce sont aussi d'adroits charpentiers et menuisiers, construisant eux-mêmes leurs maisons, leurs goëlettes et leurs bateaux de pêche. Ce sont aussi des marins intrépides, capables d'affronter les dangers de la mer. Tous les printemps, durant les mois de mars et avril, ces pêcheurs se rendent dans leurs goëlettes, pour la chasse des phoques, vers les glaces flottantes qui couvrent la mer à cette époque de l'année et jusqu'au commencement de mai. Ils n'ont pas, ces braves marins, comme ceux de Terre-neuve et d'ailleurs, de forts steamers pour les secourir en cas de danger imminent. Il ne se passe guère d'années sans que quelques-unes de ces goëlettes se perdent avec tous ceux qui sont à bord. Tous ces gens seraient enchantés de travailler pour une compagnie qui leur donnerait une chance de participer à ses profits, tout en leur fournissant les moyens de pêcher le poisson et de chasser le loup-marin avec plus de succès. Une lettre que je reçois à l'instant de la Tête à la Baleine, sur la côte du Labrador, m'informe que la pêche a été mauvaise, et que les habitants de la côte voient venir l'hiver avec les plus tristes pressentiments. N'y a-t-il aucun moyen de venir en aide à tant de braves gens qui ne demandent pas mieux que de travailler ? Le golfe Saint-Laurent offre un vaste champ à l'esprit d'entreprise.

Un peu d'aide à ceux qui ont le courage d'exploiter nos pêcheries contribuerait beaucoup à les rendre productives, et augmenterait considérablement la richesse nationale. L'on vote tous les ans de très-fortes sommes pour l'agriculture, Nos pêcheries, qui valent des millions annuellement, ne méritent-elles pas d'avoir part aux faveurs de la Couronne ? Si le trésor provincial ne peut être mis à contribution pour un si noble but, il y a plus d'un moyen indirect de venir en aide à cette partie intéressante de notre population. L'établissement, entre autres, de compagnies assez puissantes pour tenir tête aux compagnies actuelles et donner aux pauvres pêcheurs une chance d'améliorer leur sort, serait un moyen d'arriver à ce résultat et ne coûterait rien au trésor provincial. Je termine ces quelques

remarques en exprimant l'espoir que le gouvernement, tout en agissant, comme toujours, avec la plus grande circonspection, ne rejettera pas les offres de la compagnie formée par M. E. P. Bender, sans avoir bien pesé les avantages qui résulteraient, pour nos pêcheurs, de l'établissement d'une telle compagnie sur nos côtes du nord.

En dressant ce rapport de l'exploration autorisé par le gouvernement, je dois déclarer que je n'ai eu autre chose en vue que de jeter un peu de lumière sur ce qui se passe sur la côte nord, attirer sérieusement l'attention de mes compatriotes sur les riches pêcheries de la province de Québec, et d'améliorer, si la chose est possible, le sort des hardis pionniers qui n'ont pas craint de coloniser la partie la plus inhospitalière de notre pays.

Le tout néanmoins respectueusement soumis.

(Signé) D. N. SAINT-CYR.

Québec, 20 octobre 1885.

---

## I. APPENDICE

### LE GUANO

Le guano, ainsi nommé par les Espagnols, du mot péruvien *huano*, engrais, est une accumulation de matières excrémentielles déposées par les oiseaux de mer, et d'une substance résultant de la décomposition de leurs corps et de leurs œufs, entremêlée de restes de phoques, de poissons, de mollusques, de crustacés, etc., formée pendant une longue série de siècles sur les îles de Chinche, de Lobos, d'Arica, etc., sur les côtes du Pérou. Bien avant la découverte du Nouveau-Monde, les habitants du Pérou regardaient le guano comme un engrais des plus précieux, et les Incas ou rois de ce pays veillaient avec un soin tout spécial à la conservation des dépôts de cette substance. Des lois très sévères protégeaient les oiseaux qui fréquentaient les îles à guano. Quiconque mettait le pied sur ces

îles pendant le temps de la ponte, ou tuait quelqu'un de ces oiseaux en aucun temps de l'année, était puni de mort.

Lors de la découverte du Pérou par les Espagnols, ceux-ci, trompés par l'apparence de ces îles, dont les collines étaient couvertes d'incrustations salines, leur donnèrent le nom de Sierra Nevada ou montagne de neige.

Deux conditions sont essentielles à la production et à la conservation du guano, savoir ; un climat sec, où il ne pleut pas ou presque pas, et un océan dont les eaux nourrissent beaucoup de poissons, conditions qui se rencontrent sur certains points des côtes du Pérou et de la Bolivie. Les pingouins (*Alca*, Linn.) les fous (*Sula*, Briss.), les plongeurs (*Colymbus* Linn.), les grues (*Grus*, Linn.), les cormorans (*Phalacrocorax*, Briss.), les flamants (*Phœnicopterus*, Linn.), et autres oiseaux ichthyophages y trouvent une pâture abondante, tandis que leurs excréments, grâce à la sécheresse de la température, retiennent leurs éléments solubles les plus précieux. Cependant le guano péruvien n'est pas exclusivement excrémental, ni entièrement le produit des oiseaux. Ces îles sont non-seulement des lieux de rendez-vous pour les oiseaux de mer qui y couvent et y meurent, mais encore les nécropoles de bien d'autres animaux marins, phoques, lions de mer, etc., qui fréquentent beaucoup de terres et d'îles à guano, et ajoutent considérablement aux dépôts, tant durant leur vie qu'après leur mort.

Bien que les écrits des navigateurs du XVII<sup>e</sup> et du XVIII<sup>e</sup> siècles eussent fait mention de cet engrais, c'est à M. de Humboldt que revient le mérite d'avoir le premier attiré l'attention des Européens sur cet utile produit. En 1804, cet illustre savant apporta des îles Chinche un spécimen de guano qu'il fit analyser par Foureroy, Vauquelin et Klaproth. Ces chimistes, après avoir fait les analyses les plus soignées, arrivèrent unanimement à la conclusion que les échantillons soumis étaient les engrais les plus riches en principes fertilisants connus jusqu'alors, et en recommandèrent instantanément l'emploi pour les

fins agricoles. Ils constatèrent que le guano constitue un des engrais les plus énergiques. Ce qui lui donne la supériorité sur tous les engrais animaux, c'est qu'il renferme non-seulement une plus forte proportion d'azote et de sel ammoniac, mais aussi une grande quantité de phosphate terreux et de sels alcalins, c'est-à-dire tous les principes nécessaires au développement des plantes. De Humboldt fit une description détaillée et exacte de ces dépôts. Il constata que ces engrais s'étaient accumulés, sur les rochers granitiques, jusqu'à cinquante et soixante pieds d'épaisseur. Il remarqua aussi que l'accumulation qui s'était formée depuis trois cents ans ne dépassait guère quelques lignes d'épaisseur. Le guano resta sans application sérieuse jusqu'en 1840, année où Liebig publia son ouvrage sur la chimie en rapport avec l'agriculture et démontra l'importance des engrais artificiels. Le résultat des recherches de Liebig fit sensation chez le public agricole. Des marchands de Lima exportèrent, en 1840, un cargaison de guano en Angleterre. Mais ce n'est que deux ans plus tard que commença sérieusement l'exploitation de cet engrais pour les fins de l'agriculture.

L'exploitation du guano fit des progrès si rapides que vingt ans après, en 1862, l'importation de cet engrais se chiffrait par quatre cent-trente-cinq milles tonneaux, au prix de cinquante à soixante-cinq piastres par tonneau pour les meilleures qualités. Pendant trente ans, les îles Chinche fournirent presque tout le guano exporté en Europe. Lorsque ces dépôts, renfermant plus de sept millions de tonneaux, furent pratiquement épuisés, car il n'en restait guère plus que cent cinquante milles tonneaux en 1872, l'exploitation en fut prohibée, excepte pour l'usage du Pérou. On exporte le guano de plusieurs autres contrées. On en tire des îles de l'océan Pacifique, de la Bolivie, de la côte occidentale de l'Afrique, des Indes Occidentales du Brésil, etc., etc.

Je n'ai vu nulle part qu'il en ait été exporté du Labrador en quantité valant la peine d'être mentionnée. Cependant ce

guano, s'il m'est permis de donner ce nom à la riche couche d'humus que l'on trouve sur certaines îles situées le long de la côte nord du golfe Saint-Laurent, n'est pas tout à fait sans valeur, bien que les pluies fréquentes et la gelée aient dû en faire dégager l'azote, l'ammoniaque, etc.

Ce que l'on nomme guano de poisson se prépare surtout avec les débris de morue et de phoque, dans les pêcheries de Terre-neuve et de Norvège. Ce guano est très riche en azote et en phosphates. Mais sa nature huileuse rend son action, comme engrais, incertaine et lente. Les deux seuls endroits où j'ai constaté la présence d'une terre riche en principes fertilisants sont aux îles Mingan, où les oiseaux sont en très grand nombre. Le guano du Labrador paraît être rangé dans la même catégorie que ceux de la Patagonie et de l'Ichaboë, près de la côte sud-ouest de l'Afrique. Celui de la Patagonie donne par cent :

Ammoniaque.....	2.54
Phosphates.....	44.60

et celui d'Ichaboë :

Ammoniaque.....	7.30
Phosphate.....	30.30

Au reste, le séjour que j'ai fait au Labrador n'a pas été d'assez longue durée pour me permettre d'entrer dans de plus longs détails. Avant de quitter ce sujet, je crois devoir ajouter quelques mots, qui ne seraient pas inutiles dans les cas où l'on ferait d'autres explorations concernant le prétendu guano du golfe Saint-Laurent. Les fortunes que beaucoup de personnes avaient réalisées, dans l'exploitation des dépôts du précieux engrais, stimulèrent les explorateurs à faire de nouvelles recherches sur divers points du globe. Ces recherches amenèrent la découverte, en 1855, de nouveaux dépôts de matières animales de même nature que le guano sur quelques-unes des îles situées le long des côtes de la Guyane et du Vénézuéla. Ces îles sont fréquentées par d'innombrables troupes d'oiseaux de mer

qui y déposent leurs œufs. Mais comme ces îles sont situées dans la région des pluies tropicales, ces accumulations d'excréments et de matières organiques subissent des changements chimiques d'où résultent des produits bien différents du guano terreux des îles arides des côtes du Pérou et de la Bolivie. Parmi ces îles, il y en a qui sont basses et couvertes d'un sable formé de petits fragments de corail, de madrépore, de coquille, dans lequel les oiseaux font leurs nids. Il y en a d'autres qui s'élèvent en forme de pic jusqu'à huit cents pieds de hauteur, et sur lesquelles on trouve des couches rocheuses de guano métamorphique recouvertes par des dépôts plus récents et en voie de formation. Ces dépôts sont de plusieurs sortes. L'une est arénacée, composée de fragments de la grosseur des graines de moutarde, de couleur presque blanche quand elle est séchée n'émettant pas l'odeur de l'ammoniaque, mais celle de la terre nouvellement amenée à la surface. Ce guano contient en moyenne pour cent :

Humidité.....	4.40
Matières organiques.....	6.40
Phosphate d'os.....	46.60
Carbonate de chaux.....	39.80
Phosphate de magnésic.....	1.20
Sulfate de chaux.....	0.80
Sable.....	0.21

Plus, des traces de chlorure et de sulfate de soude, en tout : 94.41 pour cent. L'ammoniaque n'excède pas deux pour cent du total. Une autre sorte consiste en grains agrégés ; c'est le premier degré du passage de l'état de sable à celui de roche. Sa composition diffère de celle de la précédente par une diminution de carbonate de chaux et un accroissement de phosphate d'os. Enfin, une troisième sorte consiste en une roche solide, formant une croûte qui atteint deux pieds d'épaisseur. Cette croûte durcie, résultant d'un changement opéré à la surface de la masse par les pluies torrentielles des tropiques recouvre les couches inférieures des dépôts. Ici encore le carbonate de chaux a été décomposé par les acides provenan

de la fermentation produite par l'humidité qui prévaut toujours à une haute température dans ces climats, et enlevé par les pluies en même temps que les autres matières solubles. Ce guano ressemble beaucoup au phosphate de chaux des anciennes formations cristallines, et offre en même temps un exemple remarquable de la conversion des dépôts modernes de matières organiques en ce qui paraît être une roche de formation ancienne. Or, bien que cette roche consiste en os de poissons, en substances dont se nourrissent les poissons, en fragments de coquilles, en carcasses d'oiseaux, en œufs, il n'en est pas moins vrai que toute trace de vie animale est aussi complètement disparue des couches durcies de guano qu'elle l'est des roches vraiment métamorphiques, roches dont nous attribuons d'ordinaire les changements à une chaleur intense produite sous la pression de montagnes superposées, et continuée pendant de longues périodes de temps.

Ici, cependant, par l'influence de la seule chaleur du jour, des dépôts récents se métamorphosent ainsi en masses cristallines sous l'influence lente, mais continue des changements chimiques opérés par la chaleur et l'humidité des tropiques.

Ce qui précède doit suffire pour donner une idée de la composition et de la formation du guano proprement dit.

Les îles que nous avons explorées dans le but d'y trouver ce précieux engrais ne renferment qu'une terre noire, riche et meuble, dans laquelle certains oiseaux aquatiques font leurs nids : ils s'y réunissent en si grand nombre que certains îlets en sont presque couverts. Il n'y a nul doute que sans les pluies fréquentes et la fonte des neiges accumulées pendant les longs et rigoureux hivers de la côte nord du golfe Saint-Laurent, les dépôts de *guano du Labrador* auraient acquis une certaine valeur.

Mais comme je n'ai visité que les îles de l'archipel de Mingan et celle du Grand Mécatina, il m'est impossible de former une opinion plus juste sur le sujet. Le guano peut exister ou

ne pas exister en qualité ou en quantités exploitables sur la côte ou dans les îles du Labrador. Une exploration soignée et complète des lieux fréquentés par les oiseaux de mer, les phoques, etc., peut seule fournir les moyens de résoudre cette question d'une manière satisfaisante.

## II APPENDICE

### L'ÉDREDON

Une plume se compose de trois parties, savoir : un tube corné par lequel elle s'attache à la peau, demi-transparent, possédant à un haut degré la légèreté et la force ; une tige composée d'une couche extérieure, ferme et cornée, renfermant une substance molle, spongieuse et élastique ; d'une vanne formée par les barbes et les barbules. Les barbes sont attachées aux deux côtés de la tige, et les barbules de chaque côté des barbes. Lorsque ces dernières sont longues et flottantes, elles prennent le nom de panache : telles sont les plumes d'autruche, qui, considérées au point de vue commercial, sont les plus précieuses. Les plumes sont toujours précédées du duvet, qui constitue la première couverture des jeunes oiseaux. Il y a des plumes d'ornement, comme celle de l'autruche, du héron, du faisan, de l'oiseau du paradis, du paon, etc. Il y en a d'autres qui sont portées comme article de toilette, comme les peaux de cygnes, de grands pingouins, etc., convenablement préparées. On en fait des manchons, des doublures d'habits et divers autres articles. La peau et les plumes des pingouins, (*Alca*, Linn), des puffins (*Puffinus*, Briss), des grèbes, (*Podiceps*, Latham), etc., sont portées comme vêtements, à cause de la beauté de leurs couleurs, de la finesse et de la densité de leur plumage. On en fait divers articles de toilette, tels que victorines, boas, pèlerines, poignets, manchons et autres qui se portent en hiver. Les indigènes de certaines régions arctiques se font des vêtements de peaux d'oiseaux, qu'ils portent avec la plume en dedans.

Les barbes inférieures des plumes sont ordinairement libres ; elles constituent le duvet. La quantité de duvet n'est pas toujours la même. Elle varie selon les espèces d'oiseaux et aussi suivant les parties du corps de l'oiseau même. Les oiseaux aquatiques sont ceux qui en fournissent le plus. Et comme la valeur des plumes de lits dépend surtout de la quantité de duvet qu'elles fournissent, les plumes de canard, de cygne, d'oie, etc., dont les plumes accessoires au duvet sont aussi grandes que les plumes elles-mêmes, sont les plus estimées. La mollesse, l'élasticité, la légèreté, la chaleur, qualités que l'on recherche dans un lit de plume, se rencontrent dans les plumes de l'oie. Ajoutons que l'on considère les plumes arrachées à l'oiseau vivant comme les meilleures. J'ai vu quelque part que cette opération barbare se répète de trois à quatre fois durant l'année. On déplume les jeunes oiseaux aussi bien que les oiseaux adultes. L'on prétend que cette opération, faite de bonne heure, favorise la croissance des plumes. Les espèces de plumes moins estimées que l'on obtient des oiseaux de basse-cour, dindons, canards, volailles, s'emploient aussi pour remplir les lits de plume.

Après ces quelques remarques, passons au plus moelleux et au plus recherché de tous les duvets, l'édredon.

L'oiseau qui fournit ce précieux duvet est l'eider (*Anas mollissima*, Linn), l'eider duck des Anglais. Ce duvet se vend très-cher. On le récolte dans le nid même de l'eider. Cet oiseau dépouille sa propre poitrine de son duvet pour en envelopper ses œufs, et préparer ainsi un nid chaud pour ses petits aussitôt après leur éclosion.

Les eiders construisent leurs nids en grand nombre ensemble sur les côtes de la Norvège, de l'Ecosse, des îles Fœroë, de l'Islande, du Groënland, de Terre-neuve, du Labrador, etc., etc. Les chasseurs s'exposent aux plus grands dangers pour s'emparer de ce duvet, car il arrive souvent que l'eider voulant soustraire sa progéniture à la rapacité des ravisseurs construit son nid sur des rochers escarpés presque innaccessibles. Il est des pays, comme la Norvège, l'Islande et le Groënland, où l'homme, moins indifférent sur ses besoins futurs, a su tirer parti des habitudes de cet oiseau, assurément l'un des plus utiles que l'on connaisse. Dans ces contrées, l'eider établit de préférence son nid dans les petites îles plates situées le long des côtes de la terre ferme, où il est en sûreté contre les incur-

sions des maraudeurs. Ces îles sur lesquelles les eiders font leurs nids et couvent leurs œufs, sont devenues la propriété des habitants de la côte. Il y en a beaucoup qui sont demeurées, depuis des siècles, la propriété des mêmes familles, et grâce au revenu que leur donne les oiseaux, ces familles sont comptées au nombre des plus opulentes du pays. L'on comprendra facilement le soin que les propriétaires de ces nids apportent à la conservation des oiseaux. Les lois qui les protègent sont des plus sévères. Quiconque tue un eider est passible d'une amende de trente piastres, et le vol d'un œuf ou du duvet est rigoureusement puni. La récolte du duvet est des plus faciles, car les oiseaux accoutumés à recevoir de bons traitements, ne sont nullement farouches.

La femelle pond d'abord de cinq à six œufs, qu'elle enveloppe dans une épaisse couche de duvet dans son nid, qui en est également garni. La personne qui fait la récolte de l'édrédon commence par ôter avec précaution l'oiseau de dessus le nid et le poser doucement à côté. Elle enlève ensuite les œufs et le duvet, et replace la femelle dans le nid. Celle-ci fait une nouvelle ponte de trois ou quatre œufs seulement cette fois ; elle se dépouille la poitrine de ce qui lui reste de duvet, pour en envelopper de nouveau ses œufs. Mais, cette fois encore, ces avides spoliateurs lui ravissent le contenu de son nid. Elle a épuisé sa provision de duvet, mais son instinct de reproduction subsiste toujours. Elle fait entendre des cris plaintifs pour appeler son compagnon à son aide. Celui-ci se prête volontiers au désir de sa compagne. Il arrache, lui aussi, les plumes soyeuses de sa poitrine pour en garnir le nid où sa femelle va déposer sa dernière couvée. Si celle-ci est encore enlevée, le couple abandonne ce lieu pour toujours. Je dois dire à la louange des habitants de ces contrées que, loin d'en agir de la sorte et de se priver ainsi d'un revenu qui leur assure une aisance relative, ils font tout en leur pouvoir pour garder les oiseaux dans leur localité respective et leur procurer toutes les facilités possibles de se reproduire ; et comme le duvet du mâle est de couleur plus pâle que celui de la femelle, chose bien connue des propriétaires de nids, ceux-ci laissent intacts les œufs et le duvet qui les enveloppe dans le nid et donnent ainsi aux eiders la chance de se propager.

La cane pond de cinq à six œufs, d'un vert pâle. Il y a communément deux couvées dans l'année.

D. N. SAINT-CRY.

## LES CANARDS DE L'ONCLE LOUIS.

Mon oncle Louis avait des canards superbes.

A l'entendre, ils étaient uniques au monde et aucune espèce ne pouvait rivaliser avec la sienne.

Un jeudi, jour de vacance, mes amis Edouard, Chahi et moi, nous rôdions dans l'Énétrange—car que faire le jeudi à moins qu'on ne rôde.

Nous avions épuisé tout le programme de nos distractions habituelles et nous étions à nous demander ce que nous pourrions bien faire pour tuer le temps, quand les canards de l'oncle Louis vinrent à passer devant nous, dodelinant de la tête et barytonnant du bec.

Ils étaient vraiment magnifiques, ces maudits canards !

Leurs ailes lustrées avaient des teintes d'une variété et d'un coloris admirables ; leur cou, à reflets argentés, était d'une blancheur de nacre ; leur dos, brillant et velouté, avait des chatouillements de topaze ; leur bec et leurs pattes, d'un rose tendre, formaient un charmant contraste avec les nuances étincelantes du plumage.

—Ah ! si on pouvait avoir des petits de ces canards ! s'écria Edouard, extasié.

—Ce n'est pas chose facile, lui répondis-je ; car l'oncle Louis tient à ses canards comme à ses écus.

—J'ai trouvé un moyen ! fit Chahi qui était le loustic de la bande.

—Lequel ? répliquâmes-nous avec impatience.

—Il est bien simple, vous allez voir.

En face de l'écurie de l'oncle Louis, le père d'Edouard possède un grange précédée d'une cour bien close. Je me rappelle que, dans cette cour, se trouve un grand tonneau vide qui contenait autrefois du goudron.

Eh bien ! nous allons, sans tambour ni trompettes, chasser quatre canards dans la cour, nous les enfermerons dans le fût et demain nous aurons des petits.

Ça vous va-t-il ?

Parfaitement, criions-nous en tapant dans les mains.

Il n'y a que Chahi pour inventer des choses pareilles !

Nous dessinons de suite, autour des canards un mouvement tournant digne de Napoléon I<sup>er</sup> et, avec des précautions infinies nous enserrons insensiblement nos malheureuses victimes dans la cour qui, d'après nos calculs de moutards, devait être le témoin de leurs fécondes amours.

Le tonneau était bien là : il sentait le goudron à vous renverser !

Nous attrapons quatre des plus beaux canards et, sans nous laisser attendre par leurs couacs couacs désespérés, nous les encaguons dans la fameuse barrique que nous fermons ensuite avec soin.

Cette besogne faite, nous renvoyons les autres canards dans la rue et nous allons nous promener dans la *Grounlach*, calmes, impassibles, heureux comme des sacripants qui avaient réussi un mauvais coup.

Une heure après nous entendons une grande rumeur du côté de la maison de l'oncle Louis : Le pauvre homme venait de constater l'absence de ses quatre canards et parcourait Fénétrange pour rechercher ses précieux volatiles.

Il faisait peine à voir tant il paraissait navré. Affreusement bègue, il criait à tue-tête en s'arrachant les quatre cheveux qui représentaient sa garniture de caillou : Mes ca... ca... mes ca... ca... nards !

Nous nous approchons de lui et, avec une naïveté vraiment sélérate, nous lui demandons ingénûment : Qu'avez-vous donc oncle Louis ?

Ce que... que... j'ai, répliqua le malheureux en télégraphiant avec ses bras comme un homard dans le cours-bouillon. Mais j'ai pe... pe... perdu mes ca... ca, mes ca... ca... nards !

—Perdu vos canards ! nous écriions-nous en manifestant l'étonnement le plus profond et le chagrin le plus carabiné. Egarés peut-être, perdus non, fit Chahi sententieusement. Si vous voulez, nous allons vous aider à les chercher, oncle Louis ?

—Je veux bien, mes bons... bons amis.

Et nous voilà partis en expédition !

Nous accompagnons gravement l'oncle Louis à la Sarre, au *Ritterstall*, au *Trinkweyer*, au *Melkerhoff*, partout enfin. Nous invitons même les plus fins limiers de Fénétrange à nous prêter leur concours et bientôt on vit tout une petite armée sur pied :

Douvidel, Lerch, Thibold, Schampers, Karlin, Vohmar, Winter ferkel, Grousi, tous les braconniers de terre et d'eau sont requisitionnés pour assister à notre formidable battue.

L'oncle Louis prend les devants. Nous nous mettons à ses côtés et, quand cet exercice canardesque nous paraît un peu monotone, nous nous amusons à retourner le couteau dans la plaie du vieil amateur en faisant semblant, de temps en temps,

d'apercevoir les égarés.

La nuit étant venue, il ne nous restait plus qu'à remettre nos recherches au lendemain.

Rentré chez mes parents, je leur annonçai la disparition des canards de l'oncle Louis et je poussai même la perversité jusqu'à fulminer contre l'auteur d'un pareil vol.

Je dormis mal cette nuit-là : Je rêvais que notre tonneau était plein de petits canards. Je voyais leur plumage multicolore et je m'extasiais devant leur gentillesse et leur gracilité : je suis presque obligé d'avouer que, pas une seule fois, mon rêve n'a été troublé par le souvenir du malheur de l'oncle Louis.

Dès l'aube, je me levai et je sortis dans la rue où, quelques minutes plus tard, Edouard et Chahi vinrent me rejoindre.

Arrivés devant le tonneau, nous enlevâmes le couvercle avec précaution et nous plongeâmes nos regards dans les profondeurs du fût.

Hélas ! trois fois hélas !

Au lieu de la jolie couvée de canards qui égayait mon rêve, nous trouvâmes quatre cadavres goudronnés !

Nous étions consternés ! Nous nous regardions, hébétés, comme de véritables criminels. La grandeur de notre forfait nous apparaissait maintenant avec toutes ses conséquences.

Ce n'est pas à ce résultat que nous voulions aboutir ! Notre intention était bien de rendre les canards à la liberté dès qu'ils auraient fait des petits. Nous n'étions pas des voleurs et nous ne voulions pas de mal à ces pauvres bêtes et encore moins à l'oncle Louis.

Toutes les excuses que nous échafaudions pour tranquilliser notre conscience n'aboutirent qu'à un déluge de larmes que venait encore grossir la perspective des coups de martinet dont nos parents allaient sans doute gratifier le prolongement de notre épine dorsale.

— Soyons hommes ! s'écria Edouard, qui était notre aîné, — il avait neuf ans.

Il faut faire disparaître les canards et, pour cela, il faut les enterrer.

— Je ne suis pas de cet avis, grommela Chahi en essuyant un pleur. En enterrant les canards, nous pourrions être surpris ou quelqu'un pourra les déterrer. Or, comme les canards ne s'enterrent habituellement pas eux-mêmes, il s'agira de trouver leurs fossoyeurs. Et ces fossoyeurs seront faciles à découvrir, mes petits agneaux en sucre !

Je vous propose donc ceci :

Nous allons cacher les canards sous nos blouses et nous les porterons tout simplement dans le poulailler de l'oncle Louis.

En les voyant là, le père Louis ne saura pas d'où ils viennent et, s'il n'a plus la consolation de voir ses canards vivants, il aura au moins la ressource de les manger ou de les empailer.

Et, ce disant, Chahi fit entendre un petit rire sec qui nous remit du baume dans le cœur.

Nous nous penchâmes sur le tonneau pour en tirer les canards. Edouard en tenait déjà un dans ses mains quand, tout à coup, de formidables coups de trique nous cinglèrent les flancs avec accompagnement de jurons desquels émergeaient les cris de : Ah ! les gueux ! les misérables ! les assassins !

Sans que je puisse me l'expliquer encore aujourd'hui, nous nous trouvâmes, tête bêche, dans le fût, et c'est de là, qu'on nous tira, l'un après l'autre, la figure embarbouillée de goudron, les cheveux poisseux, les vêtements gluants, piteux, grotesques, ressemblant plutôt à des mouches qu'on sort de la confiture qu'à des être humains.

C'est dans cette tenue indescriptible que l'oncle Louis, du consentement de nos parents, nous promena dans tout Fénétrange en criant : les voilà ! les vol... les vol... eurs de ca... ca... nards !

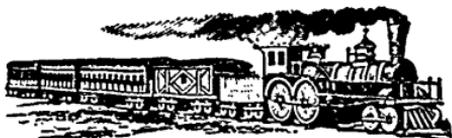
Quelle humiliation ! Quelle humiliation !

Honteux et confus comme des renards qu'un canard aurait pris, nous jurions, tout en défilant dans les rues comme des chats qu'on étrille, de mettre dorénavant une sourdine à notre passion pour les palmipèdes et à nos instincts de reproduction.

Depuis cette époque, j'ai le canard en horreur et je le regarde de travers, même quand il se prélassse dans la basse-cour d'un journaliste !

.....  
C'est égal, je voudrais bien savoir comment l'oncle Louis est arrivé à nous surprendre ?

FRÉDÉRIC BRICKA.



# CHEMIN DE FER INTERCOLONIAL

1888 — ARRANGEMENTS D'ÉTÉ — 1888

A partir de mai, les trains de ce chemin de fer circuleront tous les jours, les dimanches exceptés, comme suit :

## LAISSERONT LA POINTE-LEVIS

Pour Halifax et St-Jean .....	8.00 A.M.
Pour la Rivière-du-Loup .....	11.25 P.M.
Pour la Rivière-du-Loup .....	5.25 P.M.

## ARRIVERONT A LA POINTE-LEVIS

De Halifax et St-Jean .....	6.45 P.M.
De la Rivière-du-Loup.....	1.47 P.M.
De la Rivière-du-Loup.....	5.00 A.M.

Le char Palais qui part de Lévis, le mardi, le jeudi et le samedi, se rend directement à Halifax, et celui qui part le lundi, le mercredi et le vendredi se rend à St-Jean.

Tous les trains circulent sur l'étalon chronométrique de l'Est.

D. POTTINGER,

*Surintendant en chef.*



## DEPARTÈMENT DU REVENU DE L'INTÉRIEUR.

ACTE à l'effet de modifier et refondre tels que modifiés les divers actes concernant la falsification des substances alimentaires et des drogues—1884.

Cet acte est maintenant en opération et ses dispositions sont mises en force.

Les manufacturiers et les vendeurs de substances alimentaires falsifiées sont sujet à des amendes élevées, sur conviction de contravention à la loi, et sont prévenues que plusieurs accusations ont été prouvées et amendes exigées.

Le public est prié de ne pas oublier que d'après les dispositions de cet Acte, les Conseils Municipaux peuvent nommer des Inspecteurs et obtenir les services du Chimiste-analyste officiel dans leur district moyennant la moitié des taux réglés par l'Acte, l'autre moitié étant payée par le Département du Revenu de l'Intérieur.

Toutes personnes peuvent bénéficier de la mise en opération de cet Acte, et des services du Chimiste-analyste, en se conformant aux dispositions de cet Acte.

EDWARD MALL,

Commissaire du Revenu de l'Intérieur

Ottawa, novembre 1886.

# CHEMIN DE FER DU GRAND TRONC.

1888 — E T E — 1888

HEURES

DE	POUR	DÉPART	ARRIVÉE
Montréal	Québec	10.15 p.m.	7.00 a.m.
"	"	8.00 a.m.	2.00 p.m.
Québec	Montréal	8.30 p.m.	6.00 a.m.
"	"	2.15 p.m.	8.15 p.m.
Montréal	Portland	10.15 p.m.	12.15 p.m.
"	Island-Pond	3.15 p.m.	9.40 p.m.
"	Toronto	1.30 p.m.	5.55 p.m.
"	"	0.05 a.m.	10.45 p.m.
"	"	7.25 p.m.	7.50 a.m.
"	St. Jean	4.30 p.m.	5.32 p.m.
"	"	4.20 p.m.	5.20 a.m.
"	"	8.30 a.m.	9.30 a.m.
"	"	8.30 p.m.	9.25 p.m.
"	Lake Champlain Junction	3.45 p.m.	6.35 p.m.
"	Ottawa	8.50 a.m.	12.10 p.m.
"	"	4.30 p.m.	8.10 p.m.

CHARS PALAIS ET CHARS DORTOIRS

DANS TOUTES LES DIRECTIONS

La ligne la plus avantageuse dans toutes les parties du pays

PASSAGES AU PLUS BAS PRIX POUR TOUS LES POINTS

DE LA NOUVELLE-ANGLETERRE.

Agents dans toutes les villes du Canada

J. HICKSON, *Gérant-général* }  
 W. WAINWRIGHT, *Ass.-gérant* } MONTREAL.

